

COMMENT UTILISER L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE CO₂ ?

**UN GUIDE PRATIQUE
POUR LES ENTREPRISES**

**PARTIE 1:
CERTIFICATION JUSQU'AU NIVEAU 3 INCLUS**



TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1 Introduction	4
1.1 L'objectif et la structure de ce Guide pratique	5
1.2 La grille de lecture	6
2 L'échelle de performance CO₂	7
2.1 La systématique de l'échelle	8
2.2 Les exigences générales de l'Échelle de performance CO ₂	9
2.3 En route vers la certification	13
2.4 Inscription avec avantage CO ₂ lors de l'attribution et choix de niveau	14
3 Mise en œuvre au niveau 3	15
3.1 La préparation	17
3.2 La compréhension	20
3.3 La réduction	23
3.4 La transparence	25
3.5 La participation	27
3.6 Organiser un système de management	28
3.7 L'audit	29
4 Maintien de l'Échelle de performance CO₂ au niveau 3	30
4.1 Maintenir le niveau 3	31
4.2 Évaluation et orientation	33
4.3 Conserver le certificat	34
Colophon	35

PRÉFACE

L'Échelle de performance CO₂ a pour objectif d'augmenter considérablement la réduction de CO₂ en encourageant les entreprises à réduire les émissions de CO₂ dans le cadre de leur gestion, de leurs projets et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. À cet égard, l'Échelle de performance CO₂ offre aux entreprises une approche structurée, leur permettant également d'obtenir un avantage lors de l'attribution des marchés publics. En outre, l'échelle offre dans la pratique une économie structurelle en termes d'énergie et de coûts pour l'entreprise. Depuis son lancement au Pays-Bas, quelque 800 certificats valables ont été remis (couvrant environ 2.500 entreprises) et plus de 75 pouvoirs adjudicateurs utilisent l'échelle lors de leurs procédures de marché public, dont le Rijkswaterstaat (ministère en charge des infrastructures), ProRail (l'équivalent d'Infrabel) et un nombre toujours plus important de collectivités territoriales.

Ce Guide pratique est destiné aux entreprises qui souhaitent réellement mettre en œuvre l'Échelle de performance CO₂ au niveau 3. Le niveau 3 est le niveau auquel la plupart des entreprises s'engagent. Pour une première introduction, nous vous conseillons de lire la Partie 1. Quel est l'effet de l'introduction de l'échelle sur votre entreprise à terme et, outre l'avantage lors de l'attribution, quels sont les avantages pour vous et vos clients ? Que signifie répondre aux exigences pour les activités de votre entreprise précisément ? Comment s'y prendre pour mettre en œuvre ces exigences ? Comment conserver le niveau 3 ? Ce Guide pratique décrit ce qu'implique la certification et ce qui se passe dans votre entreprise après avoir obtenu le certificat. Vous pouvez ainsi vous familiariser avec le système de l'échelle et commencer vous-même à remplir les exigences. Les entreprises qui souhaitent poursuivre vers les niveaux 4 ou 5 lisent la Partie 2 de ce Guide pratique.

Une caractéristique importante de l'échelle est que les entreprises sont libres de façonner la mise en œuvre à leur manière. Nous souhaitons aider les entreprises à atteindre le résultat visé (la réduction de CO₂) de manière efficace et ciblée, en décrivant une approche possible et de bonnes solutions possibles. Libre à vous bien entendu de choisir votre propre approche, tant que vous répondez aux exigences de l'Échelle de performance CO₂. Celles-ci sont décrites dans le Manuel 3.0 de l'Échelle de performance CO₂ du 10 juin 2015, lequel constitue la norme permettant d'évaluer la performance.

Avec ce Guide pratique, nous espérons vous aider à faire un pas de plus vers une mise en œuvre réussie de l'Échelle de performance CO₂ et ainsi à augmenter davantage l'effet de l'échelle sur la réduction de CO₂, l'innovation et la collaboration entre les entreprises.



Gijs Termeer

Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden en Ondernemen
Été 2017

1

INTRODUCTION



1 INTRODUCTION

L'Échelle de performance CO₂ encourage les entreprises à contribuer à la réduction des émissions de CO₂ en prenant des mesures pratiques, en encourageant l'innovation et en partageant leurs connaissances, tant au sein de leur entreprise que tout au long de la chaîne.

Les exigences liées à l'obtention du Certificat « échelle de performance CO₂ » sont décrites dans le [Manuel 3.0 de l'Échelle de performance CO₂](#) de la Fondation SKAO (« Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden en Ondernemen »), au Pays-Bas. Le Manuel offre aux entreprises une grande liberté de choix quant à la manière dont la réduction de CO₂ est mise en œuvre dans l'entreprise. En outre, le Manuel offre également aux entreprises l'espace pour choisir elles-mêmes la manière d'organiser le processus en vue d'obtenir le certificat.

SKAO a élaboré ce Guide pratique en étroite collaboration avec le Rijkswaterstaat (ministère en charge des infrastructures), ProRail (équivalent d'Infrabel), Bouwend Nederland et MKB Infra afin de rendre l'Échelle de performance CO₂ plus accessible aux entreprises. La méthode décrite dans ce Guide pratique a fait ses preuves pour répondre aux exigences du Manuel, mais ne préjuge pas de la liberté de choix des entreprises à mettre en œuvre l'Échelle de performance CO₂ différemment, tant que le Manuel est respecté.

1.1 L'objectif et la structure de ce Guide pratique

L'objectif de ce Guide pratique est de vous offrir des outils concrets dans le but de mettre en œuvre une politique de réduction de CO₂ dans votre entreprise et d'obtenir le Certificat « échelle de performance CO₂ ». Le Guide pratique vous permet de comprendre rapidement quels sont les avantages de la mise en œuvre de l'Échelle de performance CO₂ et ce que cela signifie précisément pour votre pratique au quotidien. C'est pourquoi, ce Guide pratique décrit :

- ce qui est nécessaire pour obtenir un Certificat « échelle de performance CO₂ » de niveau 3 (le niveau auquel la plupart des entreprises s'engagent) ;
- ce que vous devez faire pour progresser vers les niveaux 4 et 5 de l'Échelle ;
- comment maintenir le système en place au niveau 3 après avoir obtenu le certificat ;

Avec pour principe conducteur la mise en œuvre efficace d'une réduction substantielle de CO₂.

Ce Guide pratique est conçu pour vous permettre de comprendre de manière claire et accessible ce que l'obtention et le maintien du Certificat « échelle de performance CO₂ » impliquent précisément. C'est pourquoi les critères du Manuel de l'Échelle de performance CO₂ sont repris de manière simplifiée. Le Manuel prévaut en cas de contradiction éventuelle entre la version en vigueur du Manuel et ce Guide pratique ou lorsque ce dernier reprend les critères de manière incomplète. Pour davantage d'explications quant aux concepts utilisés, nous vous renvoyons volontiers vers le [glossaire](#) au Chapitre 3 du Manuel 3.0.

Avant tout, notre objectif est de vous permettre, outre d'obtenir le certificat, de contribuer de manière substantielle à réduire les émissions de CO₂, en vous encourageant à faire de réelles économies d'énergie, à acquérir des connaissances en matière d'innovation et à introduire des mesures pratiques dans vos projets.

1.2 La grille de lecture

L'Échelle de performance CO₂ connaît cinq niveaux. Au moment de choisir un niveau, vous devez trouver un équilibre entre l'octroi d'un avantage éventuel lors de l'attribution de marchés et le degré d'effort requis pour atteindre ce niveau. Vous trouverez au **Chapitre 2** davantage d'informations à propos du système de l'Échelle de performance CO₂, des exigences générales et du choix de niveau.

Lorsque vous avez choisi un niveau, vous pouvez commencer à mettre en œuvre l'Échelle de performance CO₂. Le **Chapitre 3** énumère les différentes activités faisant partie du parcours de mise en œuvre du niveau 3. Si vous avez l'ambition de progresser vers les niveaux 4 ou 5, les **Chapitres 4 et 5** vous expliquent ce que vous devez faire pour atteindre les niveaux supérieurs de l'Échelle de performance CO₂. Au terme du parcours de mise en œuvre et après avoir obtenu votre Certificat « échelle de performance CO₂ », votre politique en matière de CO₂ doit être élaborée et développée. Le **Chapitre 6** contient davantage d'informations à propos de la période suivant la certification.

2

L'ECHELLE DE PERFORMANCE CO₂

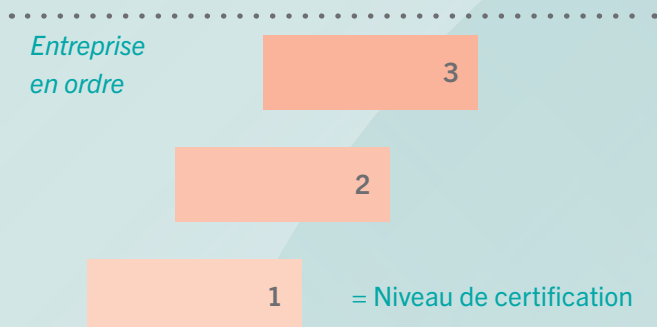


2 L'ECHELLE DE PERFORMANCE CO₂

2.1 La systématique de l'échelle

Afin d'obtenir et de conserver son certificat, une entreprise doit répondre aux exigences générales et ensuite, par niveau de l'échelle, aux exigences spécifiques selon quatre perspectives (A, B, C et D). Jusqu'au niveau 3 inclus, l'Échelle de performance CO₂ se concentre sur l'entreprise en soi. Les activités CO₂ de l'entreprise concernent l'ensemble de l'entreprise, en ce compris tous les projets (voir Chapitre 2.2 pour une explication à propos des projets).

*Amélioration continue
au sein de l'entreprise +
influence en dehors de
l'entreprise*



Plus vous grimpez sur l'échelle, plus vos activités sont sous contrôle sur le plan du CO₂ au sein de votre organisation et plus votre compréhension et vos efforts se concentrent sur les activités en dehors de votre entreprise, à savoir tout au long de la chaîne d'approvisionnement ou dans le secteur.

PERSPECTIVES

Mesurer vos émissions de CO₂ et élaborer une politique concrète en vue de réaliser des réductions constituent le fondement de l'Échelle de performance CO₂.

Mais l'échelle va au-delà de la simple mesure de vos émissions de CO₂ et de l'établissement d'objectifs en vue de réduire celles-ci. L'échelle exige que vous communiquiez à propos de votre politique CO₂ avec certains groupes-cibles choisis consciemment.

De plus, une place importante est également réservée à l'innovation, car les entreprises organisent des initiatives innovantes ou y participent.

Par le biais d'un ensemble d'exigences, votre entreprise se voit attribuer une place sur l'Échelle de performance CO₂ par niveau. Ces exigences découlent de quatre perspectives :

- **A – Compréhension** : déterminer les flux énergétiques et dresser l'inventaire des émissions (empreinte CO₂) ;
- **B – Réduction** : élaborer et mettre en œuvre des mesures de réduction d'énergie et de CO₂ ;
- **C – Transparence** : communiquer sur les plans interne et externe à propos de la politique CO₂ ;
- **D – Participation** : participer aux initiatives sectorielles sur le plan de la réduction de CO₂.

NIVEAUX

L'Échelle de performance CO₂ connaît cinq niveaux :

- Les niveaux 1, 2 et 3 portent sur l'identification des émissions de CO₂ et les objectifs de réduction ambitieux dans l'entreprise elle-même ;
- Ensuite, le niveau 4 se concentre notamment sur la contribution à l'innovation et à la réduction de CO₂ tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Au niveau 5, l'entreprise démontre qu'elle atteint les objectifs ambitieux fixés, grâce aussi à la collaboration au sein du secteur et à l'adaptation autonome des achats, des produits et/ou des processus de l'entreprise elle-même.

Pour chaque niveau, les exigences auxquelles vous devez satisfaire sont énumérées pour chacune des perspectives (A, B, C, D). Par exigence, un objectif est également établi, décrivant brièvement ce que l'échelle apporte à votre entreprise si celle-ci est mise en œuvre correctement. Cet objectif par exigence vous permet en tant qu'entreprise de vérifier vous-même si votre interprétation des exigences correspond à l'objectif et à « l'esprit de l'Échelle ».

Afin d'atteindre un certain niveau, toutes les exigences liées aux niveaux inférieurs doivent également être satisfaites. L'expérience montre que beaucoup

d'entreprises choisissent de se faire certifier au niveau 3 pour ensuite progresser vers les niveaux 4 et 5. C'est pourquoi la première partie de ce Guide pratique (Chapitre 3) prend pour point de départ l'engagement au niveau 3. Ensuite, les **Chapitres 4 et 5 décrivent les niveaux 4 et 5**. Bien que la plupart des entreprises s'engagent au niveau 3, les niveaux 1 et 2 peuvent également être utilisés afin de positionner une entreprise qui envisage de se faire certifier. Ces niveaux inférieurs peuvent également être utilisés dans la préparation pratique en vue du niveau 3.

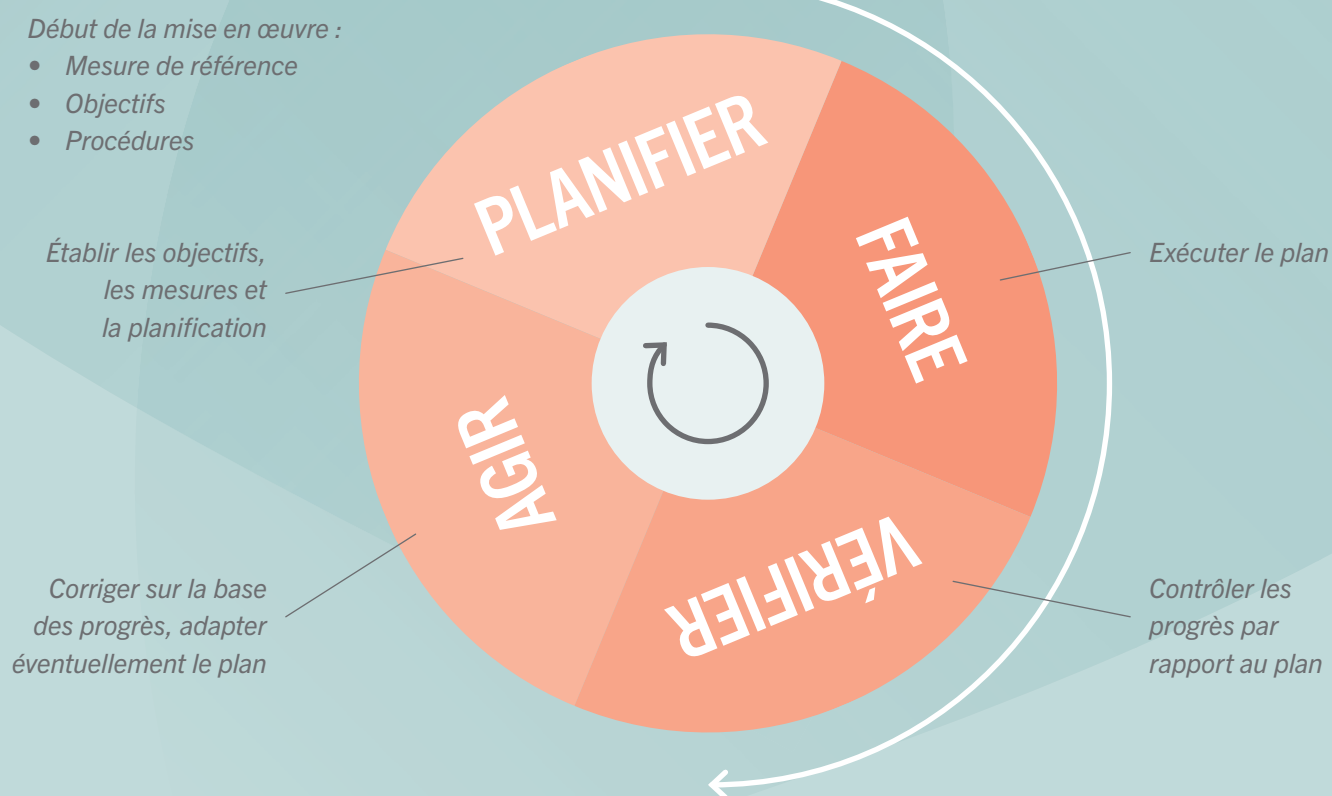
2.2 Les exigences générales de l'Échelle de performance CO₂

L'Échelle de performance CO₂ connaît certaines exigences générales, applicables à tout moment et à tous les niveaux : deux de ces exigences portent sur le contenu et vous aident à mettre en œuvre de manière structurelle une politique conduisant à l'amélioration continue de vos performances au sein de votre entreprise et de vos projets. Les autres exigences concernent la procédure d'enregistrement auprès de SKAO que vous devez parcourir en vue de la certification.

AMÉLIORATION CONTINUE

Le cycle de contrôle « planifier-faire-vérifier-agir » aide votre entreprise à mettre en œuvre votre approche en matière de CO₂ de manière structurée. Ceci vous permet de garder le contrôle de votre processus de mise en œuvre et de réaliser une amélioration continue de votre approche en matière de CO₂ et de vos performances.

Vous lancez ce cycle de contrôle dès la mise en œuvre initiale de l'Échelle de performance CO₂. Après avoir obtenu le certificat, ce cycle de contrôle vous permet de surveiller périodiquement si les plans élaborés (PLANIFIER) et les modalités d'exécution (FAIRE) sont toujours conformes (VÉRIFIER) et si nécessaire, adapter et compléter (AGIR). En parcourant ce cycle, il peut par exemple s'avérer que les mesures actuelles ne suffisent pas à réaliser les objectifs. En prenant des mesures complémentaires, il est possible de rectifier le tir à temps. Il se peut aussi que vous ayez identifié de nouvelles mesures possibles que vous souhaitez ajouter. Dans le cadre de l'amélioration continue, il peut en outre s'avérer nécessaire de formuler de nouveaux objectifs pour rester ambitieux, par exemple si la surveillance montre que les objectifs actuels sont déjà atteints. Un instrument important dans le cadre



du cycle PFVA, à savoir l'étape VÉRIFIER, est l'**audit interne** annuel, dont les résultats sont discutés et établis lors d'une **revue de direction** annuelle (voir le Chapitre 6 ci-après).

PROJETS

La mise en œuvre de l'Échelle de performance CO₂ englobe toutes les activités d'une entreprise, en ce compris ses projets (voir encadré). Souvent, les bénéfices sont engrangés grâce aux projets, lesquels constituent le processus primaire de l'entreprise. La politique CO₂ doit dès lors être transposée dans les projets. Cependant, vous déterminez au niveau de l'entreprise quelles sont les manières les plus efficaces, pour votre entreprise dans son ensemble, de réaliser une réduction de CO₂ dans tous ces projets et d'obtenir le certificat. La méthode de gestion du CO₂ et les mesures de réduction dans les projets sont dérivées de la politique de l'entreprise. Il peut s'agir par exemple de mesures génériques que vous appliquez à tous les projets. Bien entendu, dans certains projets individuels, il se peut que des possibilités de réduction supplémentaires se présentent. En même temps, en raison de cette approche efficace au niveau de l'entreprise et des différences entre les projets, il se peut qu'une certaine mesure ne soit précisément pas appliquée à chaque projet.

Ainsi, dans la pratique, il se peut qu'un projet offre de grandes possibilités de réduction de CO₂ alors qu'un autre nettement moins. Tant que vous pouvez réaliser de manière efficace la réduction de CO₂ visée au niveau de l'entreprise, ces différences entre les projets individuels peuvent exister.

ATTRIBUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ AUX PROJETS

Ce qui précède implique entre autres que l'entreprise mesure la consommation d'énergie dans les projets. Afin de parvenir à un tel monitoring, vous pouvez à l'aide d'une clé de répartition transposer l'empreinte CO₂ (Périmètres 1 et 2) de l'ensemble de l'entreprise sur l'empreinte CO₂ des projets exécutés (voir Chapitre 3.2 pour plus d'informations à propos de la méthode d'attribution des émissions aux projets). Il n'est pas nécessaire d'établir une empreinte CO₂ par projet. Une telle empreinte par projet peut toutefois vous aider à mieux comprendre la consommation d'énergie, les émissions et l'effet des mesures et dès lors être une étape utile.

DÉMONSTRABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LES PROJETS

La conséquence administrative du fait que tous les projets de l'entreprise participent à l'approche de réduction de CO₂ de l'entreprise, est que vous démontrez à l'aide de pièces justificatives au niveau de l'entreprise que la politique CO₂ est appliquée de manière générale au portefeuille de projets, y compris en transposant la politique de l'entreprise sur les projets individuels. Seuls les projets bénéficiant d'un avantage lors de l'attribution d'un marché public doivent démontrer l'application de la politique par projet séparé à l'aide d'une documentation séparée pour ce projet. Ceci n'est pas nécessaire pour tous les autres projets. Le projet pour lequel vous avez obtenu un avantage CO₂ lors de l'attribution fait partie du portefeuille de projets et participe dès lors au même titre que tous les autres projets à l'approche de réduction de CO₂ de l'entreprise. Pour chacun des projets avec un avantage lors de l'attribution, l'échelle exige toutefois que vous puissiez démontrer réellement, au moyen d'une documentation, la transposition de l'approche de l'entreprise sur le projet. Libre à vous de choisir malgré tout d'organiser une administration propre à chaque projet individuel.

Dans ce Manuel, le terme **entreprise** est utilisé pour les **projets** qui sont exécutés plus les **émissions générales**.

Exemples de projets :

- un projet de construction ou un contrat d'entretien (entrepreneur)
- un marché d'études ou de définition (bureau d'ingénierie)
- une livraison de biens ou une prestation de services (société de transport)

Exemples d'émissions générales :

- le siège social ou les bureaux régionaux
- un entrepôt central

Le projet avec avantage lors de l'attribution bénéficie d'un statut particulier uniquement en vue de la preuve administrative préalable à l'audit. Dans le cadre de l'exécution pratique de votre politique CO₂ au niveau de l'entreprise, il n'y a donc aucune différence entre des projets similaires avec ou sans avantage lors de

l'attribution : les mêmes mesures s'appliquent aux deux types de projets, qu'un avantage lors de l'attribution ait été octroyé ou non. L'exécution des mesures de réduction supplémentaires dans un projet avec avantage lors de l'attribution, en plus des mesures au niveau de l'entreprise, n'est pas une exigence en vue d'obtenir le certificat.

Une manière d'y satisfaire est d'opter pour un portefeuille de projets spécifique aux projets avec avantage lors de l'attribution. Ainsi, vous pouvez facilement démontrer l'application des exigences dans le projet à l'égard de l'Organisme certificateur. Avez-vous affaire à un pouvoir adjudicateur particulier qui souhaite mieux comprendre votre projet ? Le cas échéant, le portefeuille de projets constitue également un moyen de communication utile avec cet Organisme certificateur. De même, disposer d'un portefeuille de projets peut également s'avérer utile pour des raisons internes, car ceci facilite la communication interne au niveau du projet. Ceci est d'autant plus pertinent dans le cas de projets plus importants et de longue durée (même sans avantage lors de l'attribution).

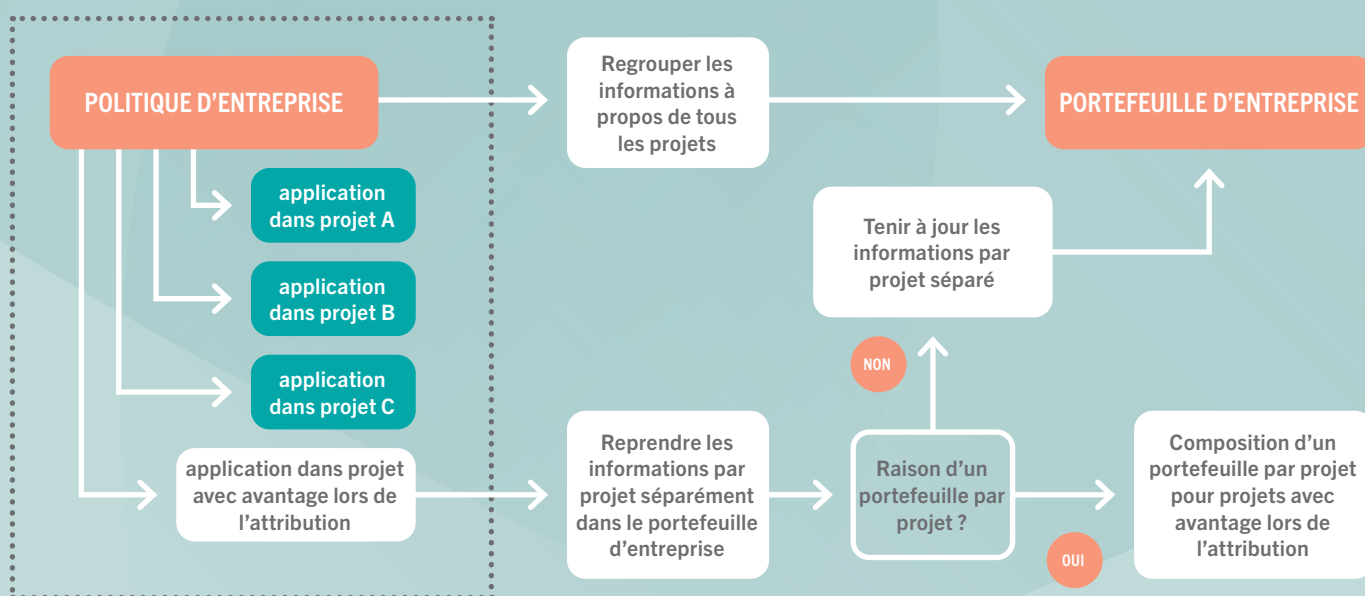
Cependant, libre à vous de démontrer la transposition sur le projet avec avantage lors de l'attribution d'une autre manière, par exemple en reprenant des sections séparées pour les projets avec avantage lors de l'attribution dans votre portefeuille d'entreprise. Toutefois, l'élaboration d'un portefeuille de projets n'est pas une exigence, seulement une approche possible.

DÉMONSTRABILITÉ DES PROJETS AVEC AVANTAGE LORS DE L'ATTRIBUTION

Les efforts consentis par votre entreprise s'adressent à tous vos projets. Les projets avec avantage lors de l'attribution bénéficient d'un statut particulier pendant les audits : pour ces projets, vous devez démontrer à l'aide d'une documentation comment les exigences de l'Échelle de performance CO₂ sont appliquées dans le cadre de ce projet spécifique.

Vous pouvez décider vous-même de la manière dont vous organisez cette preuve administrative. Le Manuel 3.0 ne prescrit pas de méthode. Dans tous les cas, vous devez prêter attention aux projets avec avantage lors de l'attribution dans le cadre de vos preuves au niveau de l'entreprise. À cet égard, il est important de commencer à documenter vos activités en matière de CO₂ immédiatement, à savoir dès le début du projet avec avantage lors de l'attribution, même si vous n'êtes pas encore certifié.

Une méthode éventuellement plus efficace consiste à travailler avec un portefeuille de projets. Le terme portefeuille de projets ne figure pas dans le Manuel 3.0 de SKAO. Il est introduit ici pour désigner l'ensemble des informations portant sur les efforts en matière de CO₂ dans un seul projet.



PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE SKAO

Afin de satisfaire à l'obligation de publication sur internet et afin de compléter la Liste de mesures, votre entreprise doit être enregistrée auprès de la fondation SKAO préalablement au premier audit.

Vous pouvez vous enregistrer par le biais du site web <https://mijn.skao.nl/register>. Pendant le processus d'enregistrement, vos données sont sauvegardées dans le système de SKAO et la facture relative à la cotisation due à SKAO est établie. Le montant de cette cotisation annuelle dépend du volume de votre chiffre d'affaires et peut être consulté sur www.skao.nl/tarieven. Après paiement de la facture, SKAO vous envoie les codes de connexion vous permettant d'accéder à la page propre à votre entreprise. Par le biais de cette page, vous pouvez télécharger les documents relatifs à votre politique CO₂ dans le cadre de l'obligation de publication sur internet (voir Chapitre 3.7) et vous pouvez accéder à la Liste de mesures (voir Chapitre 3.3). Lorsque vous avez obtenu le certificat, celui-ci sera ajouté par SKAO à votre page d'entreprise et cette page sera publiée par SKAO. À partir de cet instant, vous figurez sur le site web de SKAO en tant qu'entreprise certifiée.

Enregistrez votre entreprise auprès de SKAO préalablement à votre premier audit sur le site web <https://mijn.skao.nl/register>.

Payez la cotisation à SKAO au moyen de la facture qui vous est envoyée.

Après paiement, vous recevez les codes de connexion vous permettant d'accéder à votre page d'entreprise sur le site web de SKAO, en cliquant sur <https://mijn.skao.nl/login>.

Téléchargez la documentation relative à votre politique CO₂ conformément aux exigences de l'obligation de publication sur internet et complétez la Liste de mesures.

Si vous avez obtenu le certificat, celui-ci sera ajouté à votre page d'entreprise et votre page d'entreprise sera publiée.

Dorénavant vos informations d'entreprise, votre certificat et votre documentation CO₂ sont visibles pour les visiteurs du site web de SKAO.

2.3 En route vers la certification

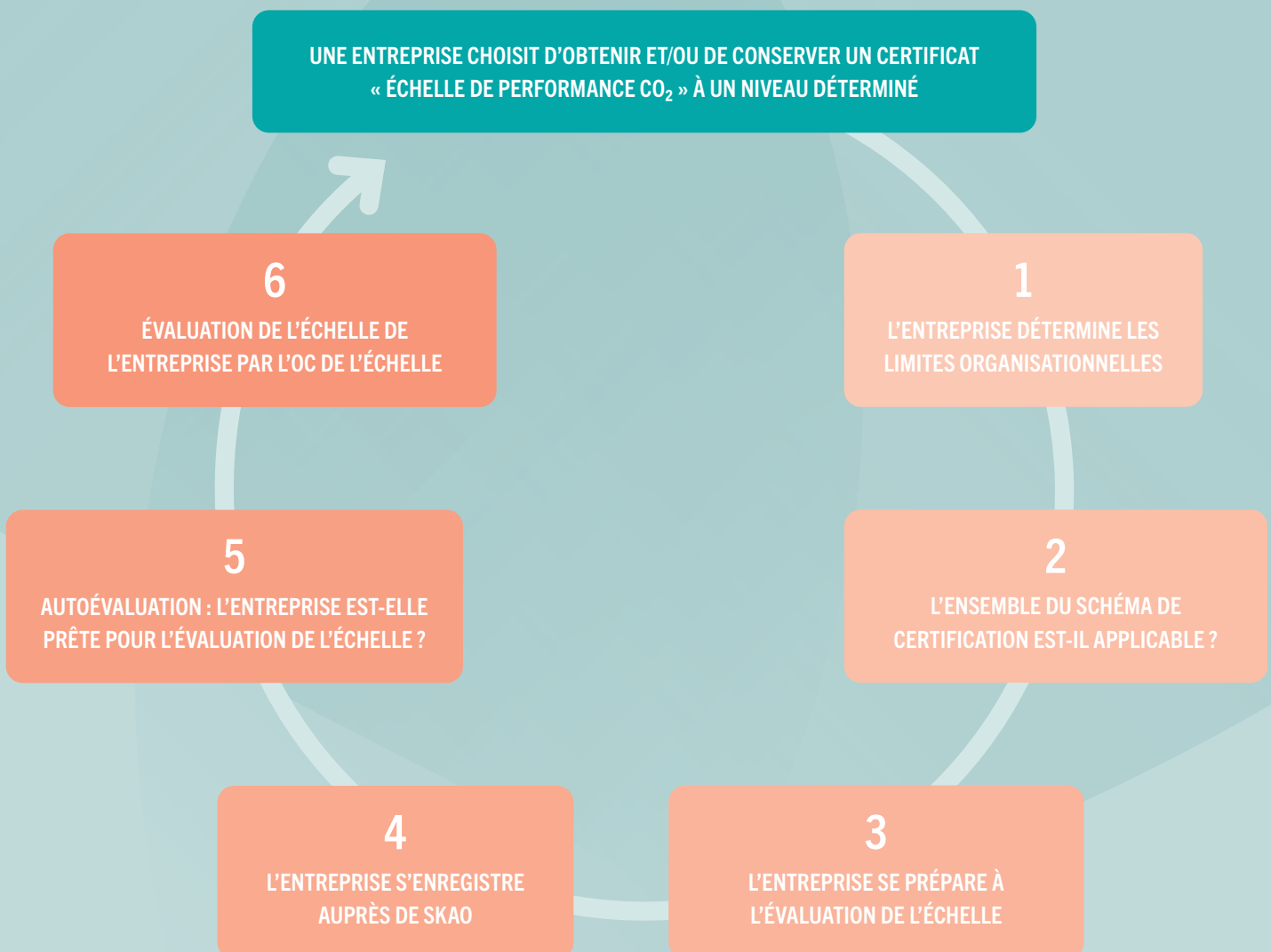
Si vous souhaitez vous faire certifier sur l'Échelle de performance CO₂, vous devez tenir compte du fait que la mise en œuvre du système au sein de votre entreprise va prendre du temps. Commencez dès lors à temps et prévoyez dès le début du parcours un rendez-vous avec l'Organisme certificateur.

Pour le parcours vers le niveau 3, vous pouvez en principe travailler seul, avec l'aide du Responsable Qualité, Santé, Sécurité et Environnement (QSSE), ayant de l'expérience avec les systèmes de management tels que la norme ISO 9001, et obtenir le Certificat « échelle de performance CO₂ » après 3 à 4 mois. En outre, un engagement étroit est attendu de la part d'autres personnes dans l'organisation, telles que la direction pour la prise de décision, le leadership et le comportement exemplaire, ainsi que l'administration pour la collecte de données.

La position de départ de votre entreprise aura une forte influence sur l'effort requis pour la mise en œuvre

de l'Échelle de performance CO₂. Par exemple, avez-vous déjà une bonne vue d'ensemble quant à votre consommation d'énergie ou procédez-vous déjà à la réduction d'énergie et de CO₂ pour d'autres raisons ? Le cas échéant, vous gagnerez du temps lors de la mise en œuvre. L'exécution de mesures de réduction d'émissions de CO₂ impliquera probablement une adaptation de la méthode de travail pour plusieurs personnes dans l'entreprise. Qui est concerné et quelle est la taille de ce groupe, sont des questions qui dépendent des mesures formulées par l'entreprise. De même, les facteurs spécifiques à l'entreprise, tels que la complexité et la taille de l'organisation, le nombre de sites de l'entreprise et la diversité des processus primaires auront une influence sur l'effort requis.

Lorsque la mise en œuvre est clôturée, un Organisme certificateur (OC) évaluera le système au niveau que vous avez décidé. Après évaluation de l'OC, vous recevrez un Certificat « échelle de performance CO₂ » au niveau approuvé.



2.4 Inscription avec avantage CO₂ lors de l'attribution et choix de niveau

Lorsque vous répondez à un appel d'offres pour lequel un avantage lors de l'attribution est octroyé sur la base de l'Échelle de performance CO₂, vous pouvez faire usage de la possibilité de recevoir un avantage fictif lors de l'attribution. Le fonctionnement dépend de la méthode appliquée par les pouvoirs adjudicateurs et est décrit dans les documents d'attribution. Vous devrez toujours démontrer que l'octroi d'un avantage lors de l'attribution à votre entreprise est justifié.

ÉTUDE DE CAS : UN EXEMPLE AU NIVEAU 3

Afin d'expliquer ce que la souscription au moyen d'un Certificat « échelle de performance CO₂ » peut vous apporter et combien cela vous coûtera, vous trouverez ci-dessous un exemple d'étude de cas pour le niveau 3. Cet exemple est donné à titre indicatif et peut bien entendu varier selon l'entreprise. Le point de départ est une entreprise homogène employant 100 personnes, ayant un site aux Pays-Bas et réalisant un type de projets, par exemple une société de transport. L'effort requis pour l'exécution de mesures individuelles et les bénéfices correspondants peuvent être estimés au

mieux par l'entreprise elle-même et ne sont pas repris dans cet aperçu.

Si vous optez pour la certification et si ensuite vous souscrivez à un deuxième projet, vous pouvez présenter le même certificat sans frais supplémentaires et vous avez dès lors plus de chances d'obtenir un nouveau marché. Lorsque vous évaluez la souscription, pensez aussi à la relation entre l'avantage lors de l'attribution que vous pouvez obtenir à un niveau déterminé de l'Échelle de performance CO₂ et les coûts que vous devez consentir pour mettre l'Échelle en œuvre dans le projet au niveau souhaité.

FRAIS

1. Les frais uniques de mise en œuvre (100 à 200 heures – dont une partie éventuellement par un conseiller) ;
2. L'effort structurel pour la gestion du processus de réduction de CO₂ (40 heures par an) ;
3. L'effort structurel pour la surveillance et la communication semestrielles (40 heures par an) ;
4. La participation à une initiative sectorielle (40 heures par an et probablement un montant complémentaire) ;
5. La cotisation à SKAO (voir tableau sur www.skao.nl/tarieven). Par exemple, une entreprise ayant un chiffre d'affaires de maximum 5 millions en 2015 : 250 € par an ;
6. Les coûts uniques de l'Organisme certificateur (de 3.000 € à 4.000 € environ) et les coûts annuels (de 1.500 € à 2.500 € environ).

RECETTES

1. L'avantage lors de l'attribution lié au CO₂ sur le prix d'attribution des marchés remportés ;
2. L'amélioration de vos produits et services grâce à l'innovation ;
3. Le renforcement de votre image en tant que fournisseur durable ;
4. Le renforcement de votre position sur le marché du travail en tant qu'employeur durable ;
5. La hausse de la valeur ajoutée grâce aux achats durables auprès de vos fournisseurs ;
6. Les économies concrètes en matière d'énergie.

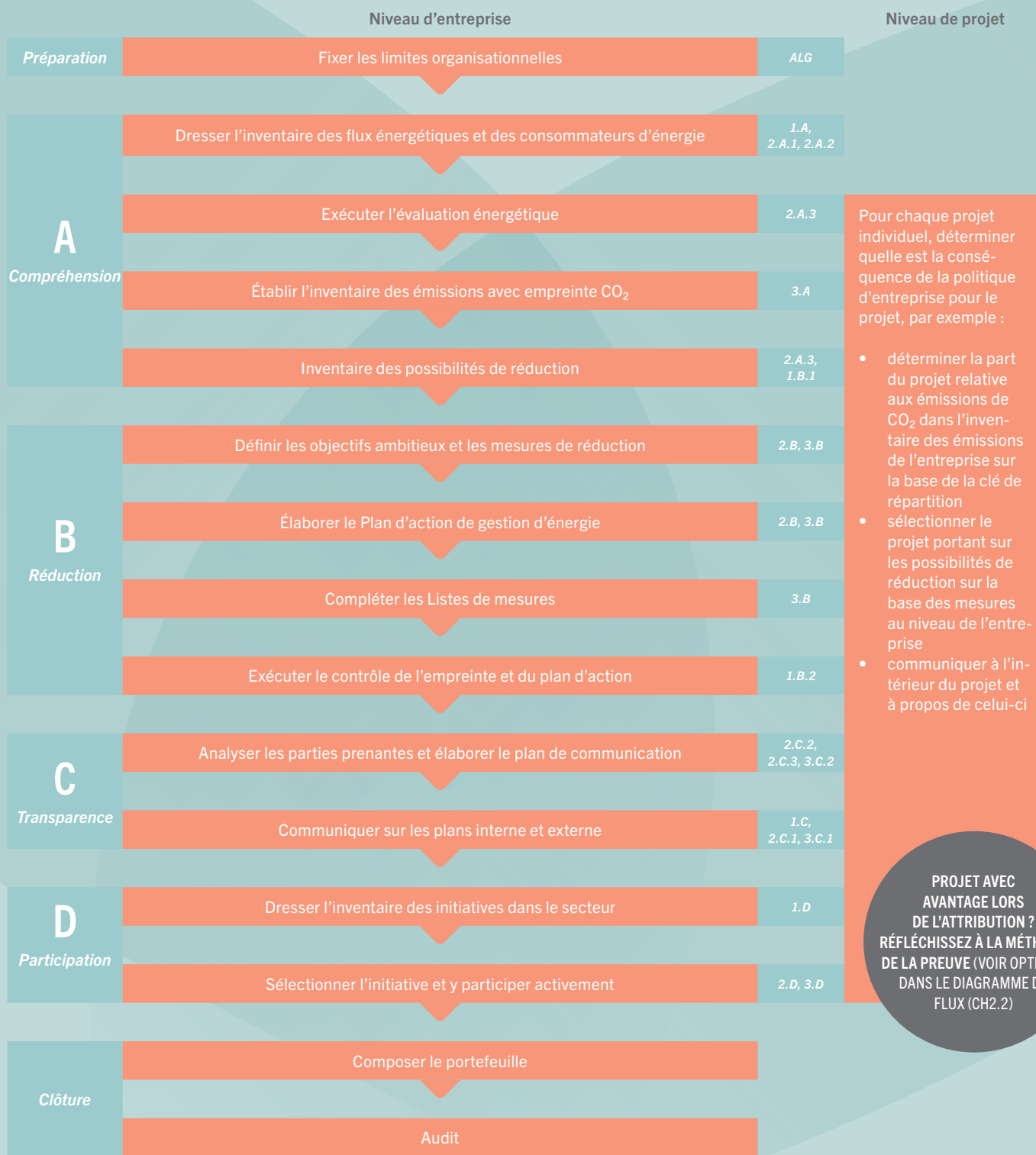
3

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU 3



3 MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU 3

La description du processus ci-dessous reprend les activités en vue de la mise en œuvre de l'Échelle de performance CO₂ à partir du niveau 3 jusqu'à la certification. Le portefeuille d'entreprise, lequel comporte les documents qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation (voir aussi Chapitre 3.7), est élaboré une seule fois et ensuite actualisé.



Le résultat du parcours de mise en œuvre est un portefeuille reprenant l'ensemble des documents obligatoires relatifs à l'entreprise, tels qu'un cycle de contrôle organisé pour la gestion de la réduction de CO₂, la communication, la participation externe et votre empreinte CO₂. Ce chapitre aborde la méthode par activité pendant la mise en œuvre.

Quel document correspond à quelle activité est indiqué comme suit par activité :



[Nom document, p.ex. Plan d'action de gestion d'énergie]

Dans l'annexe 'Instruction de travail' vous trouverez une explication pour chacun de ces documents, décrivant quelles informations ceux-ci doivent contenir et comment rassembler idéalement ces informations.

Attention ! La méthode décrite ci-après est une manière appropriée de répondre aux exigences de l'échelle, mais ce n'est pas la seule manière.

3.1 La préparation

Vous créez une équipe de projet, composée de vos collaborateurs et éventuellement d'un conseiller externe qui vous accompagne.

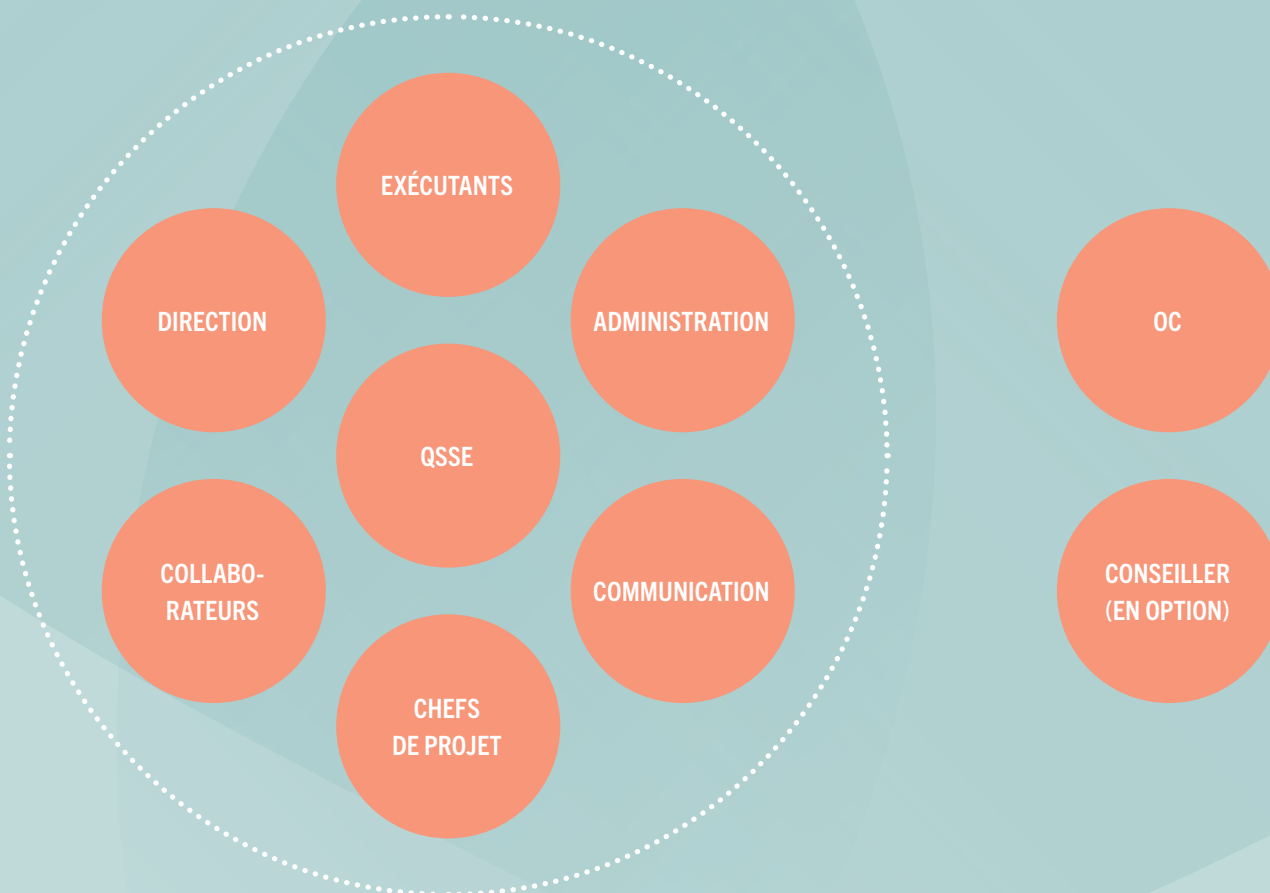
Ensuite vous choisissez un Organisme certificateur (OC) pour l'audit. Cet OC ne peut pas être le conseiller externe. Un choix logique consiste à sélectionner l'OC qui certifie également les autres systèmes de management de l'entreprise, tels que la qualité.

Veillez à ce que les personnes ayant une tâche dans le parcours de mise en œuvre au sein de l'organisation soient informées quant au plan de mise en œuvre. À cet égard, pensez à la direction pour la prise de décision, à l'administration pour la collecte de données, à un responsable chargé des opérations de communication, aux directeurs de projet, responsables d'offres et exécutants de projets.

PROJECTTEAM

Interne

Externe



Pour tous les projets, il convient de regarder quelles mesures de réduction de CO₂ imaginées au niveau de l'entreprise peuvent être reprises dans ces projets. Pour les projets avec avantage lors de l'attribution, une attention particulière doit être prêtée à la justification administrative à l'égard de l'auditeur. Par conséquent, il est fortement conseillé que la personne chargée d'organiser et d'initier le système de management du CO₂, fasse partie de l'équipe de projet. Dans cette phase, décidez également de la manière dont la documentation des projets avec avantage lors de l'attribution sera constituée et communiquez cela aux chefs de projet concernés.

Afin d'instaurer un pilotage approprié de la mise en œuvre, il est souhaitable d'avoir une date de fin concrète. Il est dès lors utile, au début du parcours de mise en œuvre, de fixer un rendez-vous avec l'OC pour la date de l'audit, et éventuellement avec un bureau de vérification pour une vérification de l'empreinte. Ceci est particulièrement important si le certificat doit être disponible à une certaine date.

Les membres de l'équipe de projet sont chargés des tâches suivantes :

- Collecter toutes les données relatives à la consommation de gaz, d'électricité et de carburant ;
- Inventorier les possibilités de réduction de CO₂ en collectant des idées au sein de l'entreprise et d'autres entreprises ;
- Faire constater les mesures de réduction de CO₂ par la direction ;
- Communiquer votre politique CO₂ aux parties prenantes ;
- S'informer à propos de et participer à une initiative de réduction de CO₂ au sein du secteur ou de la chaîne ;
- Rédiger les documents en vue du portefeuille requis ;
- Organiser le système de management d'énergie ;
- Exécuter une auto-évaluation ;
- Se charger de la direction du projet ;
- Accompagner l'audit.



En option : Plan de projet pour la mise en œuvre

LES LIMITES ORGANISATIONNELLES

Afin d'obtenir le Certificat « échelle de performance CO₂ », il convient de clarifier quelle entreprise doit être précisément certifiée. Pour les organisations liées à des succursales, des filiales et des sociétés mères, il se peut que seule une partie des organisations soit certifiée, ou précisément l'organisation dans son ensemble. Il s'agit de déterminer les limites organisationnelles. Plusieurs options sont disponibles à cet effet. Dans les exemples ci-dessous nous abordons brièvement les cas les plus fréquents.¹ D'autres exemples sont disponibles sur le site web de SKAO (www.skao.nl/documenten).

¹ Pour les organisations complexes, la possibilité existe de s'écarter des méthodes décrites dans le Manuel 3.0 pour la détermination des limites organisationnelles. La procédure à suivre pour déterminer la méthode s'écarter de la méthode ci-contre est décrite au Chapitre 4.1 du Manuel 3.0.

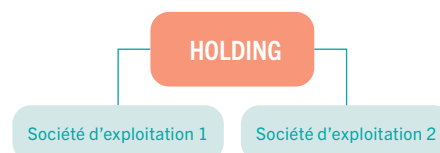
Lorsque vous avez déterminé les limites organisationnelles, il est conseillé de soumettre votre choix à l'OC. Ceci afin d'éviter que pendant l'audit il s'avère que davantage d'entreprises doivent être impliquées.

Option 1 : vous avez une entreprise (en grisé), sans société mère et sans filiales. Le cas échéant, cette entreprise est l'entreprise à l'intérieur des limites organisationnelles.



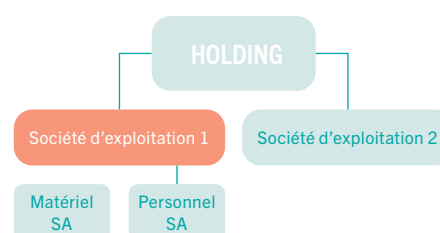
ENTREPRISE

Option 2 : vous avez une entreprise (en grisé), sans société mère, mais avec des filiales. Votre entreprise (=holding, en grisé) et les filiales (=sociétés d'exploitation) sur lesquelles vous pouvez exercer une influence sont toutes à l'intérieur des limites organisationnelles.



En cas de plusieurs filiales, l'option 2 est le choix le plus évident, car il représente moins de travail que la certification séparée de toutes les entreprises. Le cas échéant, toutes les entreprises dans le holding peuvent faire usage directement d'un seul Certificat « échelle de performance CO₂ ». En outre, l'économie d'énergie se concentre sur les principaux flux énergétiques de l'ensemble du holding, plutôt que sur les principaux flux énergétiques de la société d'exploitation.

Option 3 : vous avez une entreprise (en grisé) avec une société mère. Afin de déterminer si la société mère et les éventuelles succursales sont à l'intérieur des limites organisationnelles, vous exécutez une analyse afin de déterminer avec quelles entreprises votre entreprise a une forte relation financière (voir Chapitre 4.1 du Manuel 3.0 de l'Échelle de performance CO₂ pour plus de détails).



Par exemple, si vous louez du matériel ou engagez du personnel d'une autre SA du holding, il y a de fortes chances pour que celle-ci doive être incluse. Cette analyse se présente comme suit :

1. Vous choisissez d'abord l'entreprise de départ, la Société d'exploitation 1, qui sera soumissionnaire du marché.
2. Ensuite, vous dressez la liste des fournisseurs de l'entreprise de départ et vous classez cette liste en fonction du volume des achats, des plus grands aux plus petits. Vous prenez, à partir du haut, la partie de la liste responsable pour 80% de vos achats. Les fournisseurs figurant dans la liste des 80% et qui font partie de la société mère, sont repris ensemble dans la certification. Ceci signifie que vous devez également déterminer l'empreinte CO₂ de ces entreprises et que ces entreprises doivent également participer à la mise en œuvre ultérieure de l'Échelle de performance CO₂.
3. Si lors de l'étape précédente des fournisseurs figurent dans la liste des 80% et font également partie de la société mère, vous les retirez de la liste d'achats. Ensuite vous tracez une nouvelle ligne de 80% et vous regardez si d'autres composants de la société mère y figurent. Vous répétez cette opération jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de composants de la société mère dans la liste des 80%.



Document en option : Limites organisationnelles

3.2 La compréhension

Dans cette phase, l'ensemble des données en matière d'énergie (gaz, carburant et électricité) de l'organisation est collecté conformément à la norme ISO 14064-1, la norme internationale pour l'enregistrement et les rapports en matière de gaz à effet de serre.

Pour le niveau 3, les Périmètres 1 et 2 des émissions de CO₂ s'appliquent :

- **Périmètre 1** : toutes les émissions générées par le gaz (par exemple, les chaudières à gaz, les installations de cogénération et les fours) et le carburant (pour votre parc automobile et votre matériel).²
- **Périmètre 2** : toutes les émissions générées par la production d'électricité, utilisée par l'organisation, les émissions liées au kilométrage des vols d'affaires et les émissions liées au kilométrage d'affaires parcourus par les voitures privées.

Les émissions du Périmètre 3 concernent l'ensemble des autres émissions indirectes, par exemple celles des clients et des fournisseurs et n'interviennent qu'aux niveaux 4/5. Étant donné que vous comprenez votre consommation et les principaux générateurs d'émissions, vous êtes en mesure de formuler une approche de réduction qui vous procure de bons résultats, tant en termes de réduction de CO₂ et d'énergie qu'en termes de coûts.

DRESSER L'INVENTAIRE DES FLUX ÉNERGÉTIQUES ET DES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Les flux énergétiques à l'intérieur des limites organisationnelles sont inventoriés à l'aide des **factures** de gaz, de carburant et d'électricité, de la gestion des kilométrages et des vols d'affaires déclarés, ainsi que des relevés des compteurs. Vous dressez ensuite un inventaire des principaux **consommateurs d'énergie** dans le processus primaire, de sorte que vous puissiez énumérer les opportunités d'économie. Pour les principales sources d'énergie, vous dressez la carte de tous les appareils et de tout le matériel consommant de l'énergie. Concentrez-vous sur les activités très énergivores, comme le matériel industriel et non pas

² Pensez aussi aux fuites substantielles de gaz non brûlés ou de liquides de refroidissement.

sur le petit percolateur de la baraque de chantier. Essayez autant que possible d'inclure les informations à propos des consommations connues des activités très énergivores (telles que les heures de fonctionnement, la puissance, les volumes de production ou les kilométrages parcourus). Comprendre ces facteurs qui influencent la consommation d'énergie vous permet par la suite d'organiser une gestion efficace de votre empreinte CO₂. En dressant la liste des consommateurs d'énergie, travaillez du plus grand au plus petit. Sachez que le système de l'échelle ne vous force pas à décrire dans le détail les appareils électriques présents dans votre siège social, si vos propres données indiquent que l'ensemble du siège social ne représente que quelques pourcents de l'ensemble de votre consommation d'énergie ou de votre empreinte CO₂. Il ne s'agit pas des derniers pourcents !



Aperçu des flux énergétiques et des consommateurs d'énergie

Sur la base de l'aperçu, vous déterminez quels flux énergétiques se situent à l'intérieur des limites organisationnelles, quels sont les principaux consommateurs pour ces flux énergétiques et quelles sont les opportunités de réduire la consommation d'énergie. Pour ces opportunités, tant l'ampleur de la consommation actuelle que la possibilité de réellement réduire celle-ci est importante.



Évaluation énergétique

ÉTABLIR UN INVENTAIRE DES ÉMISSIONS AVEC EMPREINTE CO₂

Les données collectées à propos de la consommation par flux énergétique sont converties à l'aide de facteurs d'émissions de CO₂. Ces facteurs d'émissions sont publiés sur www.co2emissiefactoren.nl.

À l'aide de ce calcul, l'*empreinte* CO₂ est établie pour l'ensemble de l'organisation dans les limites organisationnelles, en ce compris les projets. Procédez de préférence au moyen de groupes d'activités, tels que par exemple les travaux de terrassement, les constructions en béton et les travaux sur les berges, et éventuellement à l'aide de la structure d'organisation, telle que par exemple par société d'exploitation ou par site. Ainsi vous pouvez comprendre les principales sources d'émissions de l'organisation. À cet égard, utilisez les données déjà présentes (au niveau de la société d'exploitation, par site ou pour l'organisation dans son ensemble).

EXEMPLE DE CALCUL

Empreinte CO₂ d'un projet avec avantage lors de l'attribution

Votre empreinte CO₂ totale est de 5.000 tonnes et le bureau consomme 300 tonnes. L'empreinte CO₂ de tous vos projets est dès lors de 4.700 tonnes (5.000 – 300). Vous savez que parmi celles-ci 3.000 tonnes résultent des travaux d'asphaltage dans le cadre de vos projets et 1.700 tonnes des travaux de terrassement.

1. Déterminer la clé de répartition. Votre chiffre d'affaires total s'élève à 18 millions €, dont 10 millions € pour l'asphaltage et 8 millions € pour le terrassement. Par euro de chiffre d'affaires, les émissions de CO₂ pour l'asphaltage s'élève à 0,3 kg CO₂/€ (3.000 tonnes CO₂/10 millions €). Par euro de chiffre d'affaires de terrassement, la moyenne des émissions de CO₂ s'élève à 0,21 kg CO₂/€ (1.700 tonnes CO₂/5 millions €).

2. Appliquer la clé de répartition au projet. Pour un projet de 2 millions €, soit 1,5 millions € d'asphaltage et 0,5 million € de terrassement, l'empreinte CO₂ s'élève dès lors à :

- 1,5 millions x 0,3 kg/€ = 450 tonnes de CO₂ pour l'asphaltage
- 0,5 million x 0,21 kg/€ = 105 tonnes de CO₂ pour le terrassement

Selon ce calcul, les émissions totales de CO₂ de ce projet s'élèvent approximativement à 555 tonnes.

Cela vaut la peine de consacrer suffisamment d'attention à la ventilation des sources d'émissions, des groupes d'activités et/ou des composants de l'organisation. Comprendre qu'une certaine source d'émissions ou une certaine activité contribue relativement moins à l'empreinte totale est tout aussi précieux que de savoir quelles activités y contribuent largement. Cela permet d'apporter un certain focus à vos activités de réduction. Ainsi vous évitez que des efforts soient consentis n'ayant que peu d'effet.

PROJETS

Pour les projets, il n'est pas nécessaire de déterminer une empreinte CO₂ séparée par projet. Il suffit d'attribuer une partie de l'empreinte de l'entreprise à l'empreinte du projet. À cet égard, vous déterminez d'abord la quantité d'énergie consommée par la partie de l'organisation qui n'est pas directement liée aux projets, telle que le siège (social). Vous pouvez le faire sur la base des chiffres de l'inventaire des flux énergétiques. Dans la pratique, il s'agit souvent de 2% à 10% du total. Le reste de l'énergie est dès lors consommée par les projets.

Maintenant, vous déterminez une clé de répartition afin de pouvoir calculer les émissions de CO₂ par projet. L'entreprise peut choisir parmi certaines possibilités afin de déterminer la clé de répartition qui correspond aux activités de l'entreprise, tant que cette clé de répartition :

- est une bonne manière de mesurer la relation entre l'activité de l'entreprise et les émissions de CO₂/consommation d'énergie ;
- est la clé de répartition la plus précise et la plus fiable ;
- correspond à la prise de décision et aux activités de réduction de CO₂ de l'entreprise.³

Vous pouvez par exemple opter pour une attribution sur la base du chiffre d'affaires. Vous pouvez également baser la clé de répartition par exemple sur le nombre de mètres carrés, de tonnes traitées ou sur une autre clé de répartition, en fonction de ce qui correspond le mieux à votre entreprise. Vous pouvez appliquer des clés de répartition différentes aux différentes activités réalisées par votre entreprise. À cet égard, utilisez surtout les données que vous enregistrez déjà dans votre administration d'entreprise. Par exemple, si vous avez déjà des factures reprenant les consommations d'énergie, utilisez-les.

Si vous réalisez des projets plutôt similaires, vous pouvez présenter tous les projets en une seule fois.

³ Les possibilités parmi lesquelles vous pouvez choisir sont décrites au Chapitre 8 du [Greenhouse Gas Protocol Corporate Value Chain \(Scope 3\) Accounting and Reporting Standard](#).

Si vos projets sont très différents, il peut s'avérer utile de les ventiler, car différents types de mesures de réduction s'appliquent. Ceci peut par exemple être d'application si votre entreprise dispose de deux divisions : une première qui se charge principalement des travaux d'asphaltage et une seconde qui s'occupe surtout des travaux de terrassement.

Comme discuté précédemment, pour les projets avec avantage lors de l'attribution, il vous suffit de démontrer l'attribution de l'empreinte de votre entreprise à un seul projet individuel et spécifique. Pour les autres projets, il suffit de clarifier la répartition entre d'une part les émissions générales et d'autre part l'ensemble du portefeuille de projets. Une manière de procéder consiste par exemple à ventiler votre inventaire d'émissions en 3 sections : émissions générales, tous les projets ensemble et une section pour chaque projet individuel avec avantage lors de l'attribution.

Le calcul de l'empreinte CO₂ est repris en même temps que les informations correspondantes à propos de la méthode de calcul, le périmètre et l'importance des émissions conformément à la norme ISO 14064-1.



Inventaire des émissions avec empreinte CO₂

Vous pouvez faire vérifier l'inventaire des émissions par un **bureau de vérification** compétent à cet égard. Pendant la vérification, le bureau contrôle si l'inventaire des émissions est correctement établi et si les données chiffrées de l'empreinte CO₂ sont correctes. La vérification vous octroie des points dans la notation de l'Échelle de performance CO₂. Sans une telle vérification, il est malgré tout possible d'obtenir suffisamment de points pour obtenir le certificat, pour autant que vous complétiez tous les autres éléments et que vous obteniez tous les autres points.

RESSOURCES DISPONIBLES

Diverses applications sont disponibles sur le marché pour l'enregistrement et le rapport des émissions de CO₂. Veillez toutefois à ce que toutes les sources d'émissions soient reprises et à ce que les bons facteurs d'émissions soient utilisés, conformément au Chapitre 5 du Manuel 3.0. À partir du Manuel 3.0, les facteurs actuels figurent sur www.co2emissiefactoren.nl. Ces facteurs peuvent être utilisés à partir de la publication du Manuel 3.0, mais seront obligatoires à partir du 1er janvier 2016 (voir Chapitre 5, Manuel 3.0).

DÉFINIR LES POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION

Sur la base de la consommation d'énergie inventoriée et de l'évaluation énergétique, vous pouvez réfléchir aux possibilités en matière d'économie d'énergie et de CO₂ par activité consommatrice d'énergie. Dans le cadre des options d'économie, l'accent est mis sur les principaux consommateurs d'énergie, lesquels font généralement partie du processus primaire. Grâce à votre compréhension des actions pouvant avoir un effet important, vous pouvez formuler une politique de réduction ayant un impact.

Pour le matériel dans les projets, il est par exemple possible d'analyser et d'améliorer l'utilisation efficace des machines (le nouveau fonctionnement), d'examiner les sources d'énergie alternatives (flux de construction au lieu d'agréats) ou le matériel plus économe en énergie. Les options efficaces pour le carburant dans les projets sont par exemple l'utilisation d'émissions de CO₂ maximales pour les voitures de leasing, la norme Euro minimale pour les poids lourds, le contrôle régulier de la pression des pneus et les cours de conduite économe. Pour les économies de gaz, l'isolation ou le remplacement de la chaudière de chauffage central peut être une option. Les émissions de CO₂ générées par la consommation d'électricité au niveau des projets et des bureaux peuvent être réduites en achetant de l'électricité verte, en générant soi-même de l'électricité verte, en utilisant du matériel, des lampes ou de l'équipement informatique économes en énergie, ainsi qu'en utilisant des modes de consommation réduite. Cependant, déterminer quelles mesures d'économie rapportent le plus dépend d'une entreprise à l'autre. Cela dépend également des composants de l'entreprise qui génèrent le plus d'émissions de CO₂. S'agit-il de vos projets, dans ce cas vos mesures se concentreront sur la réduction au sein des projets. Si vous n'avez pas de sites de projet et si votre entreprise est davantage une organisation administrative, vos mesures se concentreront dans ce cas d'abord sur votre immeuble de bureaux et votre parc automobile.

Réfléchissez d'abord bien aux mesures d'économie possibles et partez à la recherche d'idées, tant au sein de votre entreprise (idées de vos collaborateurs) qu'en dehors de votre entreprise (à l'intérieur ou même à l'extérieur de la branche). Utilisez les connaissances disponibles sur le terrain et demandez à vos collaborateurs de participer à la réflexion à propos des possibilités de réduction. En déterminant les mesures, vous pouvez aussi utiliser des mesures d'économie prises par d'autres entreprises dans le secteur. Ceci

vous évite de réinventer la roue. C'est pourquoi l'échelle demande aux entreprises de publier des informations sur leur site web et sur le site web de SKAO, de manière à faciliter l'échange d'idées. Participer aux initiatives dans la branche (voir Chapitre 3.5) vous donne aussi l'opportunité de collecter des informations à propos d'éventuelles mesures intéressantes. Parfois, vos processus d'entreprise peuvent être améliorés intelligemment. Dans cette phase, il s'agit d'inventorier autant de possibilités intéressantes que possible ; lors de la phase suivante vous déciderez quelles options vous souhaitez appliquer réellement. Au cours de ce processus, vous faites l'acquisition de connaissances précieuses à propos de mesures efficaces dans votre organisation.



Inventaire des possibilités de réduction

3.3 La réduction

Maintenant que tant d'options en termes d'économie d'énergie et de CO₂ ont été cartographiées, vous pouvez choisir lesquelles sont les plus pertinentes et intéressantes pour votre entreprise et les traduire en mesures concrètes de réduction de CO₂ et/ou d'énergie. Associés à ces mesures, des objectifs ambitieux sont formulés par la direction en vue de la réduction de CO₂ dans le Périmètre 1 et le Périmètre 2. Ces objectifs doivent constituer un défi sérieux pour l'entreprise. Les décisions sont entérinées de manière démontrable, par exemple, dans un compte-rendu de réunion du MT ou de la direction. Par le biais de vos objectifs, vous montrez votre ambition, votre engagement en termes d'amélioration et d'innovation, tant sur le plan interne qu'externe à l'attention des pouvoirs adjudicateurs. Le mieux est de relier les objectifs à un facteur qui grandit avec l'entreprise, comme le nombre de travailleurs (ETP), le chiffre d'affaires en euro ou les volumes de production, en fonction de ce qui correspond le mieux à votre entreprise. Les objectifs sont toujours associés à une année de référence, par exemple la première année au cours de laquelle vous transmettez une empreinte CO₂.

MESURES

Avant de commencer, consultez la Liste de mesures sur [la page web et la vidéo à propos de la Liste de mesures sur le site web de SKAO](#).

Ensuite, commencez par définir les mesures dans les projets, par exemple l'utilisation de poids lourds

économiques en énergie, les cours en matière d'utilisation économe du matériel et la réduction des heures de fonctionnement stationnaire du matériel. Vous pouvez également prendre des mesures pour les bureaux, par exemple un éclairage LED ou le nouveau fonctionnement. Lors du choix des mesures, tenez compte du fait que les mesures avec la plus grande réduction de CO₂ se situent souvent dans les domaines générant les émissions de CO₂ les plus importantes. Les mesures prises pour les bureaux n'ont souvent pas d'impact majeur sur l'empreinte CO₂ totale des entreprises de production, mais peuvent très bien être utilisées en guise de mesures de sensibilisation. Pour un concepteur qui travaille dans un immeuble de bureaux peu énergivore, ceci aura probablement des répercussions dans les projets qu'il réalise.

Si tous vos projets sont comparables, il peut être suffisant de définir un ensemble fixe de mesures qui s'applique en principe à tous les projets. Si vous avez différentes activités d'entreprise, par exemple en tant qu'entrepreneur exécutant tant des travaux d'asphaltage que des travaux de terrassement, vous pouvez établir par activité professionnelle des ensembles de mesures correspondants. Pour les projets individuels, il est important de vérifier que les mesures au niveau de l'entreprise sont réellement appliquées dans ces projets. Si vous choisissez de ne pas appliquer des mesures au niveau de l'entreprise dans un projet spécifique, par exemple parce que dans ce projet ce serait proportionnellement trop cher, impossible ou pas applicable, ou parce que l'effet de la mesure dans le projet spécifique est négligeable, il est important que vous puissiez justifier ce choix. Si vous ne pouvez appliquer que peu de mesures d'entreprise dans un projet, vous devez vérifier si d'autres mesures spécifiques à un projet sont éventuellement possibles et si l'ensemble de vos mesures d'entreprise est suffisamment complet. Il est conseillé de bien documenter les considérations et les mesures prises, de sorte que vous puissiez démontrer que vous faites des efforts en vue d'une réduction ambitieuse de CO₂ dans les projets, pour autant que ceci soit raisonnablement possible.

Ne perdez pas de vue que vous devez connaître l'effet de chaque mesure que vous prenez. À vous de décider de la manière dont vous procédez. La systématique de l'échelle offre tout l'espace nécessaire pour définir des mesures qui se concentrent sur les questions essentielles. Une mesure choisie de manière maladroite peut conduire à d'importants efforts administratifs,

tout en ne produisant que relativement peu d'effets. Il est important que le rapport soit bon entre l'effort requis et le résultat en termes de réduction de CO₂. Si une mesure est décevante dans la pratique, vous pouvez décider de mettre un terme à la mesure et/ou à la surveillance. Tenez également compte du fait qu'à partir du niveau 4, vous devez démontrer les progrès et l'effet des mesures. Vous devez décrire les mesures intéressantes que vous décidez de sélectionner, en même temps que les objectifs, dans un Plan d'approche que vous développerez ultérieurement dans le Plan d'action de gestion d'énergie (avec e.a. les personnes responsables à désigner).

Imaginez l'histoire qui correspond à cette sélection d'objectifs et de mesures : pourquoi choisissez-vous précisément ces mesures et ces objectifs ? Quelle est votre position de départ en termes de réduction de CO₂ : êtes-vous à la pointe ou plutôt à la traîne dans le secteur ? À qui souhaitez-vous être comparé et faites-vous mieux ? Qu'est-ce que cela signifie pour vos efforts, vos investissements en termes de moyens humains et de budget, l'ampleur de vos objectifs et les mesures que vous choisissez ? Avec cette histoire, vous pouvez justifier l'ambition de ces objectifs en fonction de votre position de départ et démontrer que ceux-ci sont comparables à ceux de vos collègues du secteur. Dans le cadre de cette justification, vous utilisez la Liste de mesures.



Plan d'action de gestion d'énergie Liste de mesures

Afin d'examiner de manière critique la justification de votre position de départ relative (à la pointe ou à la traîne) et l'ambition de votre objectif en matière de réduction de CO₂, veuillez utiliser la Liste de mesures établie par SKAO. Par activité d'entreprise, par exemple 'Mobilité' ou 'Utilisation de matériel', vous trouverez des aperçus de mesures par le biais de votre portail d'entreprise sur le site web de SKAO. Les mesures sont réparties en 3 catégories :

- **A** – Standards
- **B** – Innovantes
- **C** – Ambitieuses

Dans cet outil, vous pouvez indiquer dans le cadre des activités pertinentes pour votre entreprise, quelles mesures vous avez déjà mises en œuvre et quelles mesures vous avez prévues de prendre. Si (une de) vos activités ne figure(nt) pas dans la Liste de mesures, vous ne pouvez évidemment pas remplir la Liste de mesures pour cette activité. Lorsque vous avez tout complété, vous pouvez imprimer un rapport de la Liste de mesures par le biais du portail.

La Liste de mesures constitue pour vous un moyen d'examiner votre propre niveau d'ambition et votre position relative par rapport à vos collègues du secteur :

Vous pouvez examiner votre **position de départ relative** par rapport aux collègues du secteur à l'aide des mesures dans la Liste de mesures que vous avez déjà prises.

Vous pouvez examiner votre **niveau d'ambition** à l'aide des mesures dans la Liste de mesures que vous avez prévues.

Si vous arrivez à la conclusion que vous n'avez pris que peu de mesures ou si les mesures prises se limitent à la catégorie A, vous n'êtes pas à la pointe. Si vous êtes à la pointe, vous avez par exemple déjà pris beaucoup de mesures ou vous appliquez déjà des mesures ambitieuses ou innovantes (catégories B et C). Si vous êtes à la traîne, votre niveau d'ambition doit être plus élevé et ceci doit être visible dans les mesures prévues dans la Liste de mesures. Si vous êtes à la pointe, il se peut que vous ne citiez qu'un faible nombre de nouvelles mesures.

Si la Liste de mesures complétée présente un autre résultat que la justification de votre position de départ et/ou de votre ambition, vous devez déterminer si vous maintenez votre justification ou si vous l'adaptez. Vous pouvez très bien faire ce raisonnement pour votre position de départ et pour votre niveau d'ambition. Vous pouvez supposer que votre OC posera des questions pointues si la Liste de mesures présente un résultat différent.

Il est important de retenir que vous déterminez vous-même les mesures que vous prenez. Vous n'êtes pas obligé d'appliquer les mesures de la liste, tant que votre histoire justifie que les mesures que vous prenez sont ambitieuses.



Liste de mesures complétée

ENTRETIEN AVEC L'OC À PROPOS DE VOTRE NIVEAU D'AMBITION

Pendant l'audit, vous aurez un entretien avec l'OC à propos de vos objectifs et de vos mesures. L'OC se base sur le plan d'approche que vous avez établi et la justification de votre position de départ relative et de votre niveau d'ambition. L'OC utilise la Liste de mesures complétée par vos soins en guise d'outil pour mener cet entretien de manière critique et poser les questions à propos du niveau d'ambition qui ressort des mesures que vous avez prises et prévues. De cette manière, l'OC évalue votre justification quant au niveau d'ambition que vous avez choisi.

CONTRÔLE INDÉPENDANT

Afin de vérifier que votre évaluation énergétique, votre empreinte et votre plan d'action sont complets, demandez à une seconde personne de contrôler avec un regard neuf et indépendant les documents que vous avez établis jusqu'à présent. Dans ce contrôle global, il s'agit notamment de répondre aux questions suivantes :

- Des activités, flux énergétiques ou consommateurs d'énergie importants ont-ils été négligés ?
- La liste est-elle suffisamment détaillée pour les activités très énergivores ? Avons-nous acquis une compréhension suffisante des consommateurs individuels pour ces activités ?
- Sur la base d'un échantillonnage de certains projets : la répartition des flux énergétiques dans les composants de l'entreprise et les (différents groupes de) projets est-elle correcte ? La liste des flux énergétiques reflète-t-elle correctement ces projets ?
- L'aperçu des possibilités de réduction est-il complet ? Avez-vous utilisé toutes les sources disponibles ?
- Les mesures et les objectifs choisis sont-ils suffisamment ambitieux au vu de la situation de départ de l'entreprise et de la Liste de mesures complétée ?

L'objectif du contrôle interne est d'obtenir un deuxième avis. Il est dès lors important que la personne qui exécute cette évaluation énergétique dispose des connaissances suffisantes et soit indépendante par rapport à la personne ayant établi la liste initiale. Il peut s'agir par exemple d'un collègue, mais vous pouvez également choisir de faire exécuter le contrôle par une partie externe. En fonction du résultat, le contrôle interne peut être l'occasion d'affiner les différents documents, par exemple parce qu'un flux énergétique ou une possibilité de réduction a été négligée. C'est pourquoi il est judicieux de permettre à la personne qui exécute le contrôle interne de participer à plusieurs moments au processus (par exemple au moment de dresser l'inventaire des flux énergétiques et de quantifier la consommation), de sorte que pendant l'ensemble du processus vous puissiez identifier et reprendre des points d'apprentissage ou d'amélioration démontrables.



Rapport contrôle interne

3.4 La transparence

Afin d'obtenir un Certificat « échelle de performance CO₂ », vous devez rendre vos efforts en matière de CO₂ visibles au monde extérieur. Ainsi, d'autres entreprises, pouvoirs adjudicateurs et fournisseurs ont une bonne image de vos ambitions et peuvent apprendre de vos expériences. En interne, la communication permet de créer un soutien et une sensibilisation, pour ensuite créer une culture de l'amélioration. Vous commencez par dresser l'inventaire des parties prenantes. Il s'agit en premier lieu des groupes-cibles externes qui ont un intérêt dans la réduction de CO₂, comme par exemple une ONG, une province ou une commune ayant une politique en matière de réduction de CO₂ ou un pouvoir adjudicateur potentiel qui souhaite réaliser des projets en matière de réduction de CO₂.

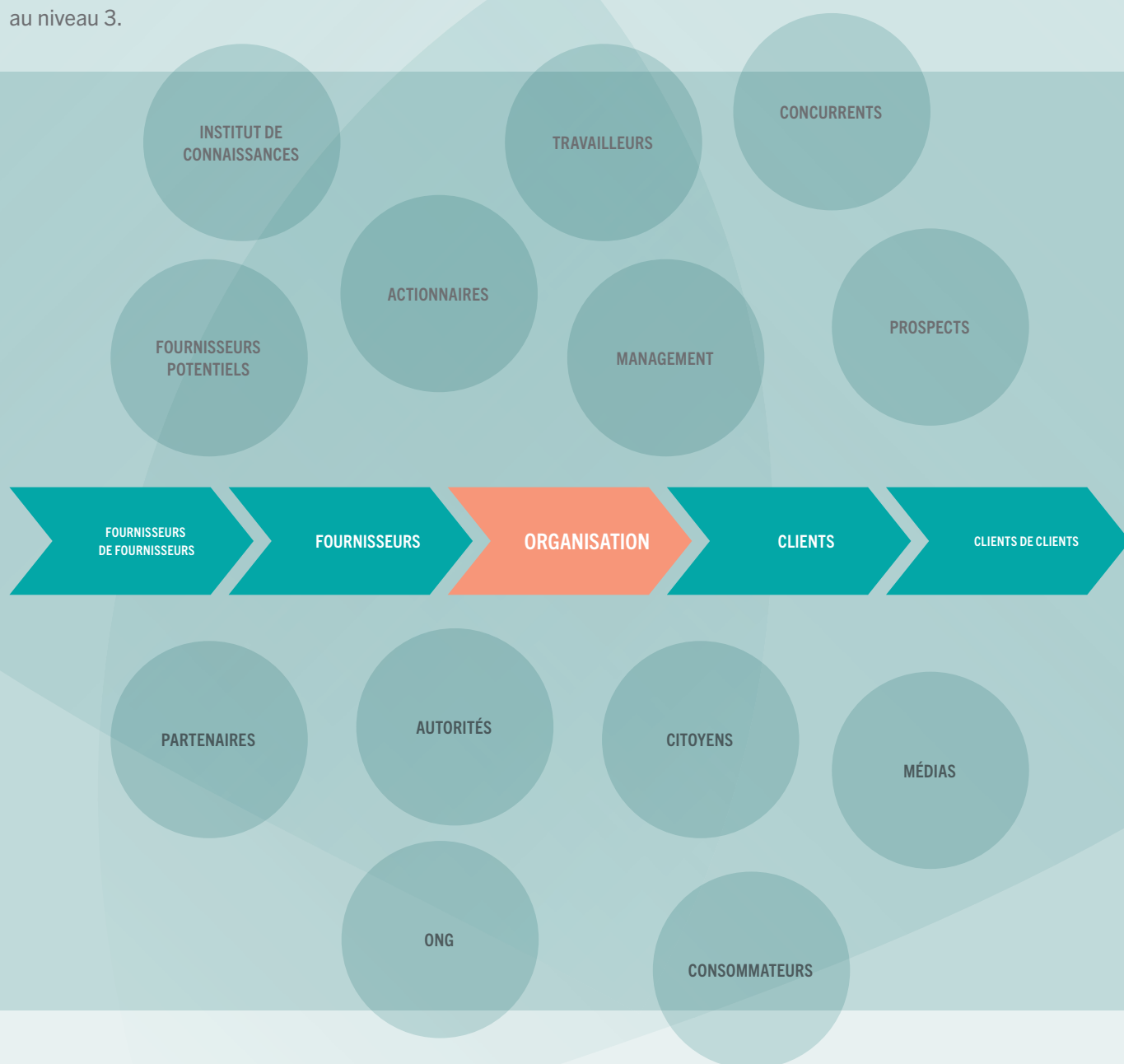
Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter ces groupes-cibles avec d'autres parties, par exemple parce que cela contribue à votre image durable ou parce qu'ils jouent un rôle dans la réalisation des mesures, mais ce n'est pas obligatoire. Pensez par exemple aux parties prenantes internes (collaborateurs, management), fournisseurs ou pouvoirs adjudicateurs qui n'utilisent pas l'Échelle de performance CO₂.

Une exigence importante est que par an, il convient d'avoir minimum deux moments de communication interne et deux moments de communication externe

avec les parties prenantes. Sur le plan externe, il peut s'agir par exemple de présentations, d'une publication sur votre site web ou dans des magazines, ainsi que de l'envoi d'une lettre d'informations ou d'un rapport annuel. Sur le plan interne, cela se fait par exemple dans la revue pour le personnel, sur des panneaux d'informations sur le lieu de travail et lors de réunions. Lors de la communication avec différents groupes-cibles, réfléchissez bien à quel message est important pour quel groupe-cible et à la manière dont vous voulez communiquer avec ce groupe-cible (par exemple, uniquement une information unilatérale ou précisément un dialogue interactif). Veillez également à actualiser les informations sur le site web de SKAO. En progressant vers les niveaux supérieurs, vous ferez rapport tous les six mois et vous communiquerez vos progrès à propos de votre politique CO₂. Si vous avez l'ambition de poursuivre votre croissance dans les années à venir, il peut s'avérer judicieux de déjà appliquer cette fréquence semestrielle au niveau 3.

En prêtant une grande attention à la communication interne, vous obtenez un engagement toujours plus important de l'ensemble de vos collaborateurs qui ensuite peuvent vous aider dans la réalisation de votre ambition. Commencez dès la phase de préparation de la certification. Dans la pratique, les collaborateurs ont souvent de bonnes idées en matière d'économie d'énergie, car ils connaissent le travail au quotidien mieux que quiconque. Grâce à une communication structurelle, vous leur donnez un espace pour ces initiatives venant du terrain et vous utilisez les connaissances des collaborateurs impliqués dans les émissions du matériel et/ou l'exécution des mesures.

Tenez compte également du fait que l'auditeur peut circuler dans l'entreprise et questionner les collaborateurs afin de savoir dans quelle mesure ils sont au courant et participent à la politique de réduction



de CO₂. Notamment les collaborateurs qui exécutent réellement les mesures doivent être bien informés à propos de la politique énergétique et savoir ce qui est concrètement attendu d'eux.

Au cours de cette phase, vous dressez l'inventaire des parties prenantes internes et externes intéressées par les informations à propos de votre politique CO₂ et vous déterminez comment vous allez informer ces parties prenantes.



Plan de communication

Au cours de la période allant jusqu'à la première certification, il est important de déjà communiquer sur les plans interne et externe. Lors des deux opérations de communication interne et externe, précédant la certification, vous expliquez vos objectifs de réduction, votre empreinte CO₂ et les mesures que vous prenez aux parties prenantes internes et externes identifiées et vous invitez les collaborateurs à faire part de leurs idées.



Opération de communication interne et externe

3.5 La participation

Un élément important de l'Échelle de performance CO₂ est la participation à des initiatives du secteur et/ou de la chaîne avec pour conséquence une économie en matière de CO₂. Ainsi, vous participez à l'innovation dans le secteur et vous acquérez de précieuses connaissances en interne.

Au niveau 3, il est obligatoire de participer activement à une initiative du secteur et/ou de la chaîne, dans le but de travailler ensemble à la réduction de CO₂. Pensez en premier lieu à un projet de réduction de CO₂ lancé par une autre entreprise : une initiative de la chaîne, un projet de développement ou un programme de réduction d'émissions de CO₂. Le lancement et le maintien de telles activités correspondent aux niveaux 4 et 5. En outre, il est également possible de participer à des initiatives en dehors de l'Échelle de performance CO₂, comme par exemple une innovation d'une association sectorielle ou d'un institut de connaissances ou une collaboration avec des parties locales, pour autant qu'il soit satisfait aux critères de l'échelle.

Vous commencez par un inventaire des initiatives possibles pouvant être pertinentes pour votre entreprise. Par exemple en consultant les sites web

d'entreprises déjà certifiées aux niveaux 4 et 5, en allant sur la page de l'Échelle de performance CO₂ et en y consultant les informations à propos de leurs initiatives dans la chaîne, leurs projets de développement et leurs programmes de réduction de CO₂. De même, beaucoup d'informations ont été regroupées sur le site web de SKAO pouvant vous donner des idées à propos d'une initiative satisfaisante. En outre, vous pouvez contacter votre association sectorielle afin de vérifier quelles sont les initiatives dans votre branche, éventuellement en collaboration avec les pouvoirs adjudicateurs. Pensez également aux initiatives existantes ou au parcours d'innovation dont vous faites déjà partie. Ces initiatives existantes peuvent éventuellement faire l'objet d'une extension avec un élément énergie et/ou CO₂. Vous pouvez ainsi évaluer à quelle initiative il serait intéressant pour vous de participer. À cet égard, il est important que l'initiative :

- ait trait à la consommation d'énergie ou aux émissions significatives pour votre entreprise et vos projets ;
- soit concentrée sur la réduction de CO₂ en développant un meilleur produit, une meilleure prestation de services ou un meilleur processus de travail ;
- soit innovante.

Il est important que l'initiative que vous avez choisie vous offre selon toutes attentes de nouvelles possibilités de réduire vos émissions importantes dans les Périmètres 1 et 2 et/ou 3 de vos projets. La participation active consiste à 'collecter et apporter' des informations et une contribution en heures d'un collaborateur et/ou un montant (limité) pour financer la recherche, par exemple. 'Collecter et apporter' signifie que vous apportez vous-même des informations, des connaissances et des expériences utiles pour les autres participants à l'initiative, et qu'en même temps vous collectez des connaissances et des expériences utiles pour vous-même. Pensez par exemple aux recherches, tests pratiques ou pilotes au sein de vos projets.

Sur la base de la liste d'initiatives éventuelles, la direction décide à quelle initiative vous allez participer. Vous devez justifier ce choix. En participant à une initiative, vous acquérez des connaissances à propos d'innovations qui peuvent vous aider à mettre en œuvre de nouvelles mesures et ainsi faire des économies en termes d'énergie et de coûts.

Vous enregistrez votre participation active à l'initiative, par exemple par le biais de procès-verbaux ou de comptes-rendus de réunions ou d'autres documents relatifs aux actions entreprises dans l'initiative. Par ailleurs, vous êtes transparent à propos de votre participation à l'initiative dans vos propres opérations de communication.

 **Inventaire des initiatives possibles et choix de l'initiative**

3.6 Organiser un système de management

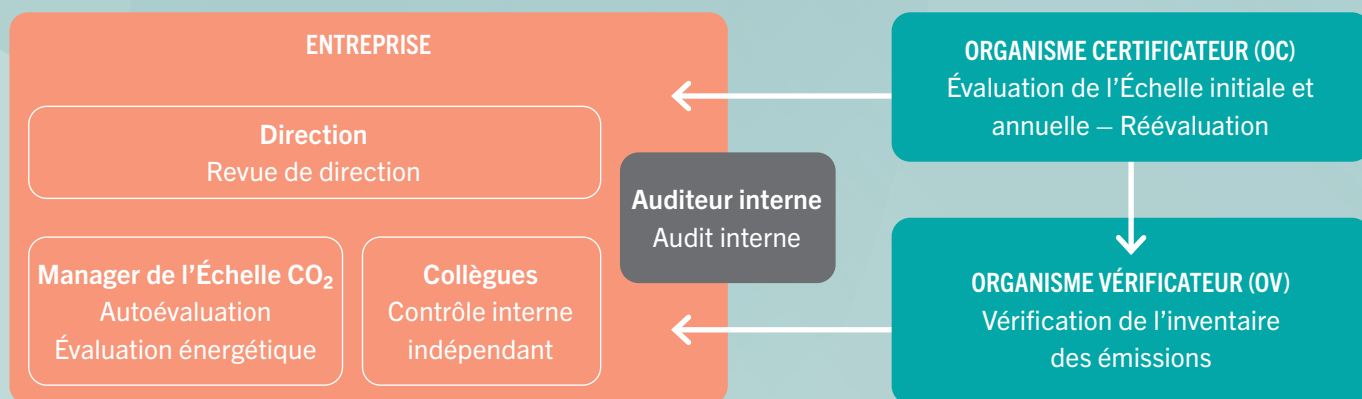
Vous devez organiser votre politique CO₂ de manière structurée. À cet effet, vous pouvez vous baser sur le cycle «planifier-faire-vérifier-agir», tel que décrit au Chapitre 2.2. Généralement le cycle de contrôle de la politique CO₂ est intégré au système de management existant, mais celui-ci peut également être totalement autonome. Dans le premier cas, vous adaptez le manuel existant pour la norme ISO 9001 ou 14001 et dans le deuxième cas, vous organisez un système séparé. Le plus pratique consiste à intégrer le système CO₂ dans votre système existant, de manière à ce qu'il fasse partie des processus et des procédures existants et connus.

Vous trouverez au centre de l'organisation du système de management :

Les responsabilités pour les différents documents et tâches (voyez figure ci-dessus) :

- le contenu du cycle «planifier-faire-vérifier-agir» pour le CO₂ ;
- l'audit interne annuel du système de management de CO₂ ;
- la revue de direction annuelle du système de management de CO₂.

 **Description du cycle de contrôle**



3.7 L'audit

Le portefeuille est constitué pendant le parcours de mise en œuvre. Il s'agit du dossier reprenant l'ensemble de la documentation, évaluée par l'auditeur. Vous devrez également publier certains de ces documents et les actualiser sur votre site web (obligation de publication sur internet) :

1. Votre Plan d'action de gestion d'énergie
2. Vos opérations de communication
3. Les informations à propos de votre participation aux initiatives
4. Votre Certificat « échelle de performance CO₂ » (dès que vous l'avez reçu)

En publiant ces informations, d'autres entreprises peuvent se faire une idée de vos ambitions et vous retrouver s'ils recherchent des initiatives ou des collaborations intéressantes. Les informations sous le point 3 doivent également être publiées sur la page de votre entreprise sur le site web de SKAO. Vous recevrez de SKAO des codes de connexion pour pouvoir publier ces informations. Pour plus d'informations, voyez le Chapitre 2.2.

Préalablement au véritable audit, vous allez en premier lieu (faire) exécuter un premier audit interne (« pré-audit ») afin de garantir le succès de la certification. À cet effet, vous devez procéder à une autoévaluation à l'aide des exigences générales et des check-lists de l'audit visées au Chapitre 6 du Manuel 3.0 de l'Échelle de performance CO₂. Vous pouvez ainsi vérifier si votre score est suffisant pour obtenir un Certificat « échelle de performance CO₂ ». Au cours de la 1^e phase de l'audit, les documents sont évalués par l'OC. Vous recevrez un feedback quant au portefeuille d'entreprise et à la manière dont vous avez rendu les projets avec avantage lors de l'attribution transparents dans le cadre de ce portefeuille (ou de portefeuilles séparés). Vous disposez ensuite du temps nécessaire pour compléter les éléments manquants. La 2^e phase consiste en une évaluation sur le terrain. Pour la partie du portefeuille portant sur les projets avec avantage lors de l'attribution, l'audit procèdera à un échantillonnage de ces projets. À cet égard l'OC vous demandera une liste complète de tous les projets actuels avec avantage lors de l'attribution.

4 MAINTIEN DE L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE CO₂ AU NIVEAU 3



4 MAINTIEN DE L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE CO₂ AU NIVEAU 3

Afin de maintenir votre Échelle de performance CO₂ au niveau 3 et de conserver votre Certificat « échelle de performance CO₂ » pendant les années à venir, vous allez devoir au cours de l'année exécuter votre plan d'approche et vos mesures de réduction, enregistrer votre consommation et vos émissions, communiquer, adapter et évaluer périodiquement les processus de l'organisation. En parcourant le cycle PFVA (voir Chapitre 2.2) vous travaillez à l'amélioration continue. Il est important que les activités se déroulent en continu et non pas de manière isolée. Ainsi, vous veillez à exécuter réellement votre politique et à ce qu'elle fasse partie intégrante de votre gestion quotidienne et de votre culture d'entreprise. Ceci vous permet de réaliser mieux et plus efficacement votre politique. De cette manière, vous continuez à répondre aux exigences et vous conservez votre certificat, votre entreprise poursuit sa croissance vers une approche mature, dans « l'esprit de l'échelle » et vous créez une plus-value pour votre entreprise.

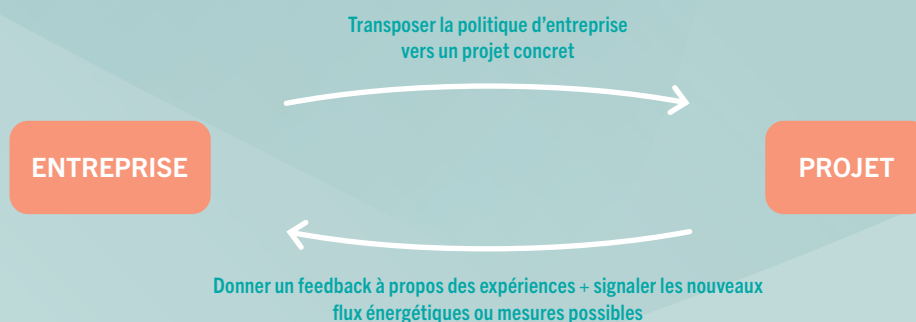
4.1 Maintenir le niveau 3

LA PLACE DES PROJETS DANS VOTRE SYSTÈME

Dans la pratique quotidienne, vos projets occupent une place importante. Vous exécutez dans le cadre de vos projets les mesures que vous choisissez au niveau de l'entreprise. Chaque nouveau projet est toujours directement repris dans votre système de management de CO₂. À cet égard, vous estimez ce qui est faisable pour chaque situation, tout en constituant également un défi. De cette manière, vous veillez à ce que votre ambition, contenue entre autres dans vos objectifs, soit réellement réalisée.

Maintenant que vous êtes certifié, vous allez enrichir vos connaissances à propos des possibilités des projets. À cet égard, il est important de ne pas uniquement appliquer vos mesures d'entreprise aux projets, mais aussi de recevoir un feedback des projets à propos des expériences et de signaler à temps les nouvelles mesures ou les nouveaux flux énergétiques. Le terrain dispose d'informations précieuses à propos de la manière dont les mesures fonctionnent dans la pratique et possède beaucoup de connaissances pouvant conduire à de nouvelles idées et mesures. Ceci est une contribution importante à l'évaluation de la politique et à la correction des plans et permet d'améliorer les connaissances sur le plan du CO₂ aux différents niveaux de l'organisation. Dans la communication avec les chefs de projet, il est utile d'avoir une liste standard des mesures (possibles), éventuellement par type d'activité, afin d'encourager les chefs de projet à réfléchir à propos des possibilités et de partager leurs expériences.

Pour les projets avec avantage lors de l'attribution, il est très important de commencer à temps à transposer l'approche d'entreprise et les mesures de réduction dans le projet. Ceci commence dès la discussion à propos des opportunités et des possibilités du projet et de la justification quant à l'application ou non de certaines mesures. Il est conseillé de déterminer à temps de telles informations à propos des projets avec avantage lors de l'attribution, de sorte que vous soyez bien préparé pour l'audit de contrôle annuel. Ceci permet également de donner vie à la réduction de CO₂ dans le projet, de sorte que les collaborateurs du projet soient directement impliqués dès le début. Ceci présente également des avantages lors des audits de projet, là où les collaborateurs de projet sont impliqués, car ils sont au courant des efforts consentis au sein du projet. Veillez également à disposer d'une liste actualisée des projets lancés, en cours et clôturés avec avantage lors de l'attribution, en ce compris leur statut actuel.



AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION : UN EXEMPLE

Vous disposez d'une citerne de carburant utilisée pour faire le plein du matériel et des voitures particulières. Il ressort de votre évaluation énergétique que ce volume de carburant constitue une des principales contributions à votre consommation d'énergie totale et à votre empreinte et c'est pourquoi vous souhaitez formuler des mesures. Toutefois, vous omettez d'enregistrer à quel consommateur le carburant s'adresse précisément.

Le cas échéant, il peut s'avérer utile de mieux comprendre la répartition du carburant utilisé en fonction des différents utilisateurs, par exemple en installant un système d'enregistrement sur la citerne ou en utilisant des dispositifs séparés pour des types d'utilisateurs séparés.

Élargir et approfondir la compréhension de vos émissions. Pendant l'année, vous collectez les informations nécessaires à propos de votre consommation d'énergie, telles que les factures du fournisseur d'énergie ou les aperçus de la société de leasing, afin de pouvoir établir votre empreinte.

Les aperçus des consommateurs d'énergie et des flux énergétiques que vous avez établis en vue d'obtenir le certificat, doivent être périodiquement contrôlés à l'aide de l'évaluation énergétique et de l'évaluation interne. Dans ce cas-ci, il s'agit de contrôler si les aperçus existants sont corrects et complets et s'ils sont suffisamment approfondis. À cet égard, vous évaluez d'un côté l'exhaustivité et la précision et de l'autre côté l'efficacité et l'efficience.

Vous pouvez par exemple vous demander :

- Les chiffres sont-ils corrects et sommes-nous complets ?
- De nouveaux types de projets ont-ils été ajoutés ?
- Est-il nécessaire de mieux comprendre un flux énergétique en particulier, car des mesures ont été citées à cet égard ou parce que les possibilités de réduction ne sont pas suffisamment claires ?
- La méthode de surveillance actuelle est-elle suffisante pour pouvoir définir les objectifs et surveiller les progrès ?

Vérifiez périodiquement sur www.co2emissiefactoren.nl et adaptez les documents en cas de facteurs d'émissions modifiés.

COMMUNICATION STRUCTURELLE

Après avoir obtenu le certificat, vous communiquez également de manière structurelle avec les groupes-cibles internes et externes. Cette communication concerne l'empreinte CO₂ actuelle, les progrès que vous avez engrangés grâce aux mesures et aux objectifs et les expériences au cours de la période écoulée. Étant donné que vous devez communiquer de manière régulière, il est dès lors important d'établir régulièrement l'empreinte CO₂, d'analyser les tendances et les modifications des émissions, ainsi que la consommation d'énergie et de continuer à chercher de nouvelles possibilités de réduction, de manière à donner suffisamment de contenu à vos opérations de communication. Lors de votre communication, motivez vos collaborateurs en vue de participer à la réflexion et d'apporter leurs idées et communiquez un feedback à propos de la suite réservée à leur contribution. La communication est également importante dans la réussite de l'exécution de vos mesures, par exemple parce que vous sensibilisez vos collaborateurs quant à la manière dont ils peuvent influencer et réduire les émissions importantes. Attardez-vous sur l'effet de vos opérations de communication et sur le feedback que vous recevez suite à ces opérations et adaptez si nécessaire votre approche.

Veillez également à ce que la page de votre site web soit actualisée et contienne les dernières informations à propos de votre empreinte CO₂ et de vos efforts de réduction et à ce que votre page sur le site web de SKAO soit mise à jour. Ceci est important pour conserver votre certificat et veillez à ce que les informations à propos de votre politique CO₂ soit accessibles aux entreprises intéressées, aux pouvoirs adjudicateurs et aux autres parties prenantes.

Exécuter et développer le Plan d'action de gestion d'énergie.

Outre l'exécution et la surveillance des mesures actuelles et la participation active à l'initiative, il est important de poursuivre la réflexion quant aux autres possibilités de réduction de CO₂. À cet effet, veillez à doser vos efforts : que faites-vous maintenant et que ferez-vous l'année prochaine ? À cet égard, il peut s'avérer utile d'établir le plan d'action pour plusieurs années. Au début, les mesures qui visent les 'solutions

de facilité' vous occuperont pleinement, mais afin de veiller à ce que vous preniez suffisamment de mesures à l'avenir, vous allez devoir vous concentrer davantage sur votre cœur de métier. De même, les progrès relatifs engrangés par vos collègues du secteur sont importants pour veiller à ce que votre ambition reste à niveau. Les modifications dans la Liste des mesures, telles que par exemple le glissement de mesures vers une catégorie inférieure ou l'ajout de nouvelles mesures, peuvent servir de signal à cet égard.

Après le feedback des projets, vous pouvez également trouver inspiration et connaissance au sein de votre environnement, par exemple auprès d'autres entreprises du secteur ou d'autres initiatives (existantes ou nouvelles). Encouragez également vos collaborateurs à suggérer des idées.

ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION INTERNE

Après la certification, vous allez devoir imaginer une stratégie pour impliquer le reste de l'entreprise, qui ne l'était pas encore lors du parcours de certification, de la réflexion, de la mise en œuvre et de l'exécution de la politique. Créer la sensibilisation et l'engagement au sein de l'organisation à propos de la réduction de CO₂ signifie que l'entreprise doit s'approprier 'la pensée CO₂' et faire en sorte que cela fasse partie de la gestion quotidienne de l'entreprise. Communiquer régulièrement est non seulement une exigence de l'échelle, mais permet aussi la sensibilisation au sein de l'entreprise. Étant donné que vous répétez l'importance de la politique de réduction de CO₂ à vos collaborateurs, ainsi que la manière dont ils peuvent y contribuer, vous veillez à la bonne exécution de vos mesures et vous les encouragez à proposer des idées. Par ailleurs, indiquer clairement les réductions déjà réalisées ou communiquer les expériences d'apprentissage intéressantes dans des projets très différents contribuent également à motiver vos collaborateurs. Tenez compte en outre du fait que votre communication à propos des projets avec avantage lors de l'attribution doit être bien documentée préalablement à l'audit. Afin de faciliter la tâche de vos collaborateurs en vue de fournir une contribution, donnez-leur accès aux informations à propos de votre politique CO₂ et communiquez à ce sujet lors de la concertation de travail. Le management et les personnes responsables de la politique CO₂ jouent à cet égard un rôle d'exemple important. Ils peuvent s'en servir pour diffuser la vision, l'ambition et l'urgence sur les plans interne et externe et montrer qu'ils travaillent sérieusement sur les KPI en matière de CO₂.

4.2 Évaluation et orientation

Dans le cadre de l'amélioration continue (Chapitre 2.2), vous effectuez minimum une fois par an un audit interne et une revue de direction. Pendant l'audit interne annuel, vous vérifiez si les plans établis sont réellement exécutés, si vous répondez toujours intégralement à l'ensemble des exigences et dans quelle mesure le fonctionnement de l'échelle dans votre entreprise correspond aux objectifs par exigence. Comment pouvez-vous renforcer et accélérer le processus en vue d'un système de management de CO₂ mature et opérant dans l'esprit de l'échelle ? Il s'agit également d'un moment opportun pour dresser la liste de ce qui ne fonctionne pas encore bien. Pour les objectifs par exigence, vous devez vérifier vous-même ce qui suit :

- Engrangeons-nous des progrès dans la réalisation de l'objectif sous-jacent à l'exigence ?
- Quelles mesures complémentaires devrions-nous prendre pour y parvenir ? À cet égard, ne pensez pas uniquement aux mesures techniques, mais aussi à la sensibilisation, l'attitude et le comportement.

Le résultat de l'audit interne est établi et discuté par la direction en même temps que les informations à propos des progrès engrangés sur le plan des objectifs de réduction et du portefeuille actuel lors de la revue de direction annuelle. La revue de direction a une fonction importante en vue du renforcement et de l'approfondissement de l'engagement de la direction dans la politique. Pendant cette revue de direction, vous pouvez par exemple aborder les questions suivantes :

- L'Échelle de performance CO₂ fonctionne-t-elle à l'intérieur de l'entreprise comme prévu, au vu de nos performances par rapport aux objectifs par exigence ?
- Les mesures existantes sont-elles encore suffisamment ambitieuses ?
- L'initiative est-elle encore suffisamment utile ? Correspond-elle encore aux possibilités de réduction ? Pouvons-nous apporter encore suffisamment d'informations ?
- Que pouvons-nous encore améliorer et par quelle amélioration commençons-nous ?
- La collecte de données se déroule-t-elle

correctement, celles-ci sont-elles de bonne qualité et notre compréhension est-elle suffisante ?

- Quelles nouvelles mesures ambitieuses pouvons-nous bientôt tester dans le cadre d'un pilote ?
- Souhaitons-nous progresser vers un niveau supérieur ?
- Si la surveillance montre qu'une mesure n'est pas efficace, devons-nous adapter l'application de cette mesure ?
- Les points d'amélioration issus des contrôles et des audits internes et externes sont-ils repris et appliqués ?

Sur la base des résultats de la revue de direction, il peut s'avérer nécessaire d'adapter ou de développer les plans existants.

La revue de direction peut également être un moment idéal pour signaler à la direction certains développements dans le secteur sur le plan du CO₂. Les informations à cet égard sont collectées en continu au sein de votre entreprise. À l'occasion de la revue de direction, vous pouvez réfléchir à la manière dont vous pouvez encore utiliser davantage les connaissances et les expériences acquises dans le cadre de l'Échelle de performance CO₂ afin de mieux vous positionner à l'égard des pouvoirs adjudicateurs et d'autres parties sur le marché. Cette connaissance est par exemple très utile dans des situations où le pouvoir adjudicateur n'utilise pas l'Échelle de performance CO₂, mais a l'ambition de réaliser la réduction de CO₂ ou d'énergie dans les projets ou lorsqu'il vous est demandé d'expliquer votre politique en matière de durabilité.

4.3 Conserver le certificat

Le certificat obtenu a une validité de trois ans. L'OC exécutera chaque année une évaluation de l'échelle, afin de vérifier que les exigences sont toujours satisfaites. En guise de préparation à l'évaluation de l'échelle, une autoévaluation des exigences générales et des check-lists de l'audit est exécutée chaque année. Après trois ans, l'entreprise devra à nouveau démontrer qu'elle répond aux exigences de l'Échelle de performance CO₂. Le cas échéant, l'OC procédera à une réévaluation.

COLOPHON

Ce Guide pratique a été réalisé à la demande de SKAO.
SKAO remercie le Rijkswaterstaat, ProRail, Bouwend Nederland et MKB Infra pour leur précieuse contribution au développement de ce Guide pratique.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce Guide pratique est conçu pour permettre de comprendre de manière claire et accessible ce que l'obtention et le maintien du Certificat « échelle de performance CO₂ » impliquent. C'est pourquoi les critères du Manuel de l'Échelle de performance CO₂ sont représentés de manière simplifiée. Le Manuel prévaut si une contradiction inattendue devait se produire entre la version en vigueur du Manuel et ce Guide pratique ou si les critères sont reflétés de manière incomplète. Pour toute explication complémentaire à propos des concepts utilisés, nous vous renvoyons volontiers vers le glossaire au Chapitre 3 du Manuel 3.0.

Texte

Primum

Conception graphique

Autobahn

CONTACT

Zuilenstraat 7a
3512 NA Utrecht
+31 (0)30 711 68 00

info@skao.nl

www.skao.nl

